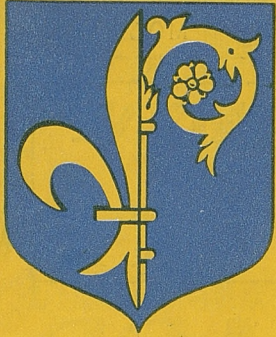


69



Bulletin Municipal Officiel
DE LA VILLE DE
SAINT-CLOUD



Cliché JACOB, St-Cloud

Le Stade qui Carnot et les H.L.M.

1^{er} Trimestre 1957

PIERRE

Chemisier - Tailleur

VOUS HABILLERA suivant la formule de votre choix
COSTUMES - PRET à PORTER ou MESURE INDUSTRIELLE
de 22 à 35.000 Frs - MESURE TAILLEUR depuis 38.000 Frs
90, Boulevard de la République — SAINT-CLOUD — MOL. 53-15

R. BOURDOISEAU

FOURREUR

1, Place de l'Eglise

MOL. 53-85

CLINIQUE DU VAL D'OR

14, rue Pasteur — SAINT-CLOUD Tél. : MOL. 37-80

Clinique Chirurgicale conventionnée avec la Sécurité Sociale

REÇOIT LES NON ASSURES S'OCIAUX

Chaussures "FRANCINE" Maison CHAPRON

41, Boulevard SENARD

SAINT-CLOUD

Tél. : MOL. 23-51

PHARMACIE MIGNARD

11^{BIS} RUE ROYALE - ST CLOUD

*Allopathie
Homéopathie
Optique
Diététique
Orthopédie*



TÉLÉPHONE :
MOL. 42-11

DÉMÉNAGEMENTS - GARDE - MEUBLES

POUSSEUR FILS & C^{IE}

22, rue Gounod

SAINT-CLOUD

Tél. : MOL. 47-82

BAG. : 92-25

PARIS-PROVINCE *

MESSAGERIES PARIS-BANLIEUE

* COUVERTURE — PLOMBERIE *
* INSTALLATIONS SANITAIRES *

ELECTRICITE

G. CIRASSE

72, Rue Royale, SAINT-CLOUD

Tél. MOL. 41-42

PÂTISSERIE - CONFISERIE - CUISINE - GLACES

DANIEL

42, Rue Gounod — Tél. : MOL. 54-09

MEME MAISON : Rue Coutureau

APRÈS CHAQUE BARBE, UTILISEZ

AQUA VELVA

QUI PROTEGE la JEUNESSE de VOTRE VISAGE
et la SANTE de VOTRE EPIDERME

BULLETIN



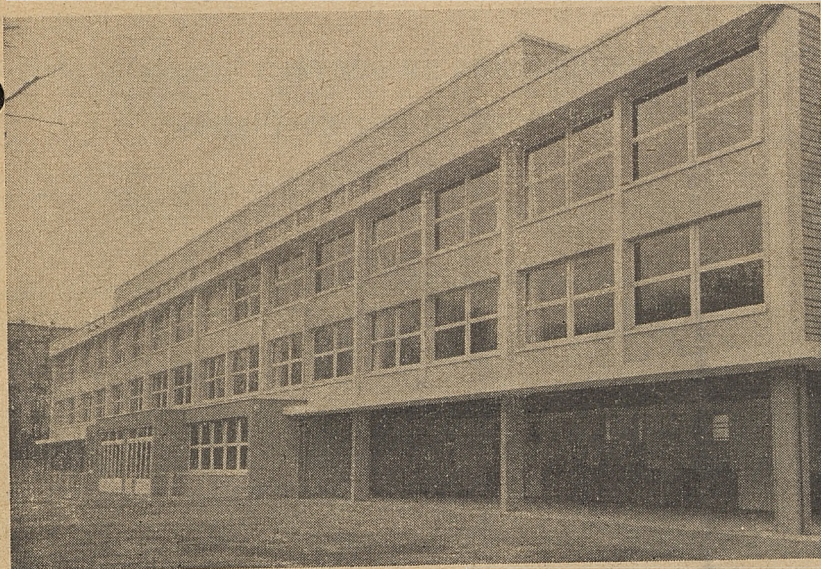
MUNICIPAL

Direction-Administration :
Mairie de Saint-Cloud

OFFICIEL

Publication trimestrielle

L'inauguration du Nouveau Groupe Scolaire DE LA RUE DU PIERRIER (Voir page 2)



L'Ecole



Les personnalités à la cérémonie d'inauguration : M. le Ministre Edouard Bonnefous, Mme J. Thome-Patenôtre, Sénateur, Conseiller Général, M. Paul Demange, Préfet de S.-et-O., MM. Chaveton, Maire, et Monsel, 1^{er} Adjoint.

VŒUX 1958

C'est la tradition que le premier numéro de notre Bulletin apporte à nos concitoyens les vœux de la Municipalité.

C'est le moment aussi où l'on fait le point, en regardant derrière soi ce qu'a été l'année et en formant des projets pour l'année à venir.

Bien sûr, nous formons aussi des vœux pour que sur le plan municipal, tout se passe pour le mieux, que la ville dont nous avons la charge, qui est en perpétuel devenir, s'urbanise de façon heureuse, soit une source de satisfactions, d'ordre esthétique pour ceux qui l'ont choisie comme résidence, d'ordre privé pour ceux qui voient en Saint-Cloud la proximité de Paris et d'ordre économique pour ceux qui y gagnent leur vie ou qui y emploient du personnel dans les industries qui sont fixées sur notre territoire.

Pour nous, administrateurs, ces vœux ne peuvent être des vœux platoniques. Nous devons être avant tout des réalisateurs, et ce, sans surcharger les finances locales.

Dans une ville comme Saint-Cloud de plus de 25.000 habitants se posent à l'échelon plus réduit les mêmes problèmes que ceux qui se posent à l'Etat et sans que nous disposions des mêmes moyens.

Ce sont les problèmes des investissements et de la démographie que nous avons sans cesse à résoudre en raison de notre développement dû à la natalité du pays et à cette concentration massive d'habitants dans la région parisienne. Notre ville fait partie des communes-dortoirs de la capitale et il faut sans cesse prévoir des rentrées scolaires plus importantes, accroître les services municipaux et la capacité de nos établissements hospitaliers.

Avant 1914, nous comptons 8.000 habitants. Avant 1939, 16.000 avaient été dénombrés ; au dernier recensement de 1954, c'est à 20.600 que le chiffre a été

arrêté. Aujourd'hui nous dépassons 25.000. Devant cette poussée démographique, il n'est plus possible, comme par le passé, de vivre au jour le jour et il nous faut sans cesse penser à demain.

Les problèmes de la fiscalité, déjà difficiles à résoudre pour l'Etat, le sont ainsi qu'on le verra d'autre part dans un article sur les finances communales, encore plus pour les collectivités locales frustrées par ce même Etat d'une partie de leurs ressources et qui sont soumises à un régime de tutelle, indispensable il est vrai, mais quelquefois gênant et qui souvent nous entraîne dans des dépenses que nous ne ferions pas si nous étions entièrement libres de notre gestion.

Même le problème algérien a sa répercussion sur notre territoire à cause des jeunes soldats que l'armée maintient longtemps hors de la métropole et qui nous font défaut ici et à cause des Nord-Africains qui sont venus s'installer dans de mauvaises conditions et assez nombreux dans certains quartiers de notre ville.

Les problèmes européens nous préoccupent aussi et, comme chacun sait, nous avons réalisé en 1958 des jumelages. Mais pour que ces cérémonies n'aient pas été des fêtes sans lendemain et pour que nous répondions aux vœux de nos nouveaux amis, il faut que la population nous suive si elle veut que nous apportions notre contribution à la réalisation de l'Europe.

Nous voulons espérer que dans ce domaine nos concitoyens ne resteront pas indifférents et que tous ceux qui le pourront nous aideront à recevoir nos amis étrangers et les recevront, eux ou leurs enfants, lorsqu'ils viendront à Saint-Cloud, à charge de réciprocité lorsqu'eux-même et leurs enfants se rendront dans les villes jumelées avec la nôtre.

Sur 7.000 questionnaires envoyés à nos administrés au sujet des échanges d'enfants, nous n'avons reçu qu'une soixantaine de réponses. Nous sommes un peu déçus mais nous conservons néanmoins l'espoir que, lorsque les premiers échanges auront eu lieu, le mouvement ira en s'amplifiant.

On constate, hélas, à Saint-Cloud comme ailleurs, que le Français est indifférent et c'est bien regrettable.

Cette indifférence se retrouve au sommet où est tolérée une instabilité gouvernementale désastreuse.

Et pourtant, que de qualités le Français n'a-t-il pas ?

Il est bien dommage que ceux qui, pour un temps, ont eu la responsabilité de nos affaires publiques aient manqué à la fois d'audace et de prudence et qu'ils aient été si souvent incapables de faire preuve de cette juste mesure qui caractérise chacun d'entre nous.

Pourquoi ce Français intelligent, si bien avisé dans la gestion de son patrimoine, devient-il timoré ou incompetent sitôt franchi le seuil de nos assemblées ?

Pourquoi les réformes urgentes que nous attendons tous depuis si longtemps ne s'accomplissent-elles pas ?

Nous nous sommes, sur trop de plans, laissé duper ou gagner de vitesse.

A côté des pays qui détiennent la puissance atomique, nos faiblesses peuvent paraître inquiétantes.

Cependant il semble que nous en prenions conscience.

De belles perspectives s'ouvrent de tous côtés pour notre pays :

Une part prépondérante dans la formation de l'Europe ;

Une place de choix dans le marché commun ;

Une économie bien équilibrée et en progression constante et un proche avenir magnifique pour le Sahara, sitôt la pacification de l'Algérie achevée.

Pour couronner le tout, une natalité si forte qu'elle rajeunit la nation et qu'elle lui fera retrouver pour la prochaine génération le dynamisme qui lui manque, alors que sous Louis XIV et sous l'Empire, la France primait en Europe parce qu'elle en était le pays le plus peuplé.

Que reste-t-il à souhaiter pour conclure ? Qu'on laisse notre pays travailler en paix et que nos responsables donnent sur le plan technique les moyens modernes de le faire.

Si les finances de la nation se rétablissent, si l'on retrouve un long palier de stabilité monétaire, si nous savons tirer nous-mêmes profit des nouvelles ressources d'énergie de la métropole et de l'Union Française, alors, comme bien souvent, les optimistes auront eu raison.

Le Maire
F. CHAVETON.

L'inauguration du nouveau Groupe Scolaire de la rue du Pierrier

(Suite de la page 1)

Le lundi 16 décembre 1957, à 11 heures, avait lieu l'inauguration du nouveau groupe scolaire de la rue du Pierrier à Saint-Cloud.

Ce groupe qui comprend 16 classes primaires, 2 classes maternelles avec salle de jeux et de repos, 1 cantine scolaire, 2 réfectoires, 5 logements pour le personnel enseignant et un logement de gardiens, a été implanté sur un terrain acquis par la Ville, situé à l'angle de la rue du Mont-Valérien (à proximité de la gare du Val-d'Or) et de la rue du Pierrier, dans un cadre de verdure.

C'est l'édification dans le Parc de la Bérengère — ancienne propriété Paquin — délimité à l'est par la rue du Mont-Valérien, au sud par la rue du Pierrier, à l'ouest et au nord par le boulevard de la République, de groupes importants d'immeubles d'habitations comportant environ 700 logements qui a amené le Conseil Municipal à décider la construction de cette école nouvelle, qu'il a voulue moderne, bien orientée et agréable à fréquenter.

L'Assemblée communale a songé aussi aux autres groupes d'immeubles d'habitations qui s'édifient à proximité du Parc de la Bérengère et c'est pourquoi 18 classes ont été prévues. Au 1^{er} octobre, à la rentrée scolaire, 8 classes primaires et la totalité de l'école maternelle étaient occupées et on peut facilement penser qu'à la rentrée prochaine du 1^{er} octobre 1958 ce seront toutes les classes qui fonctionneront.

La cérémonie d'inauguration était présidée par M. Edouard Bonnefous, député de Seine-et-Oise, ministre des Travaux Publics, des Transports et du Tourisme, qui avait à ses côtés Mme Thome-Patenôtre, sénateur, conseiller général et maire de Rambouillet, M. le Directeur général de l'Enseignement du 1^{er} degré qui représentait le Ministre de l'Éducation Nationale, M. Paul Demangé, préfet de Seine-et-Oise, M. Chaveton, maire de Saint-Cloud, les membres de la Municipalité et du Conseil Municipal, et de nombreuses personnalités, entre autres, MM. Fildier, père et fils,

auteurs du projet, et M. Benezech, architecte à Saint-Cloud, qui a aidé la réalisation.

Après que le ruban tricolore, qui fermait symboliquement l'entrée des cours, eût été coupé, les personnalités, sous la conduite du secrétaire général de la Mairie, se rendirent dans les classes où, après avoir admiré le magnifique panorama que l'on découvre de ces classes, ils examinèrent le travail des élèves et adressèrent des compliments aux maîtres et maîtresses. La magnifique cuisine de la cantine scolaire fut l'objet d'une attention particulière, de même que les installations sanitaires. La peinture des classes réalisée en tons diffusés et le mobilier scolaire moderne, furent très remarquables.

La visite s'acheva au deuxième étage où deux salles de classes avaient été, pour la circonstance, aménagées en salons de réception où un vin d'honneur fut servi.

Avant de passer au toast d'usage, des allocutions furent prononcées par M. Chaveton, maire de Saint-Cloud, par M. Devèze, conseiller général, et par M. le Ministre Edouard Bonnefous.

Nous avons extrait de l'allocution de M. Chaveton les passages suivants :

« Notre programme scolaire doit suivre l'évolution de ce quartier qui s'urbanise avec une densité de population assez forte. Nous avons voulu lui garder un caractère essentiellement résidentiel. »

« La qualité de l'exécution de cette école, l'architecture du bâtiment, œuvre de MM. Fildier père et fils., et le terrain choisi ont quelque chose de peu commun. Remarquez la façade au midi donnant sur un magnifique parc privé et la façade est avec une vue sur le bois de Boulogne et Paris. »

« Aucune solution n'est parfaite et l'urbanisme est une science délicate lorsque l'on veut tenir compte de tous les impératifs et notamment de la question financière qui est particulièrement aiguë dans une ville où le prix du terrain est élevé. »

« Ce groupe scolaire tel qu'il est, y compris le terrain, revient à 153 millions, peut-être est-ce trop pour 18 classes et 6 appartements de fonction ? »

« La question se pose, en effet, en matière de bâtiments scolaires, de savoir si l'on doit faire du durable ou du provisoire. Mais nous avons déjà vu tant de baraques s'ériger dans les cours de nos écoles et de nos lycées et les préaux devenir des classes, que nous avons pensé que dans ce quartier neuf où des capitaux importants ont été investis dans des constructions d'une certaine tenue, il fallait que l'école publique eût une demeure digne et accueillante. »

« Nous croyons sérieusement qu'une atmosphère rebutante n'est pas de nature à favoriser l'enseignement et à faire aimer les études aux jeunes. Nous avons voulu un cadre agréable, de modernisme de bon aloi, des installations de cuisine et sanitaires ultra-modernes. »

« Nous réalisons que la meilleure arme de la France est encore sa culture. C'est sur le terrain scolaire, universitaire et technique que se forment ceux qui, demain, constitueront la France. »

« A notre époque de transition où la France traverse une crise de croissance, où sa forte natalité depuis plusieurs années l'entraîne à des dépenses d'équipement comme celles d'aujourd'hui, où d'autre part, elle nourrit une vieillesse que les progrès de la médecine et de la Sécurité Sociale prolongent de plusieurs années, la France ne doit pas perdre de vue que seul le travail la sauvera et que c'est dans nos écoles que les enfants apprennent, non seulement ce qui est indispensable à l'individu moderne de savoir, mais aussi à aimer l'effort qui les fera devenir des hommes. »

« Ainsi la réalisation que nous inaugurons aujourd'hui contribuera, comme tant d'autres sur le territoire de notre pays, à la grandeur française par une conquête, et celle-là la plus durable : celle des esprits et des cœurs. »

« Pour conclure je voudrais signaler à l'attention de mes auditeurs les personnes qui ont permis cette réalisation en un temps record. »

« Mes remerciements iront d'abord à vous, Monsieur le Ministre, qui êtes notre député de Seine-et-Oise et qui, en toutes circonstances, nous avez aidé à intervenir auprès des Pouvoirs Publics pour que les choses aillent plus rapidement et qui vous êtes aussi attaché à cette réalisation d'urbanisme. »

« Mes remerciements vont aussi à l'Education Nationale et à M. l'Inspecteur d'Académie en particulier. »

« A M. le Préfet de Seine-et-Oise, qui est intervenu auprès de ses services pour que les approbations soient données, elles aussi, en un temps record et qui d'ailleurs s'efforce toujours, par des réformes judicieuses, d'aplanir les difficultés administratives et qui a notamment instauré ces réunions cantonales si pleines d'enseignement ; »

« A notre Conseiller Général, M. Devèze qui, comprenant fort bien la charge qui pesait subitement sur nos épaules, est intervenu au Conseil Général pour nous obtenir un tour de faveur ; »

« Au Conseil Général bien entendu, pour lui avoir donné satisfaction ; »

« A nos architectes, MM. Fildier père et fils et M. Benezech, dont le goût sûr a su réaliser une construction moderne qui, cependant, ne heurte pas l'œil et ne choque pas dans une ville ancienne comme Saint-Cloud ; »

« Au personnel de la Mairie et en particulier à son Secrétaire général, M. Bonnifaud qui, dans cette construction, a mis tout son cœur ; »

« Aux Services Techniques de la Ville de Saint-Cloud et tout particulièrement à son Directeur, M. Neveu ; »

« A tous les entrepreneurs de ce magnifique bâtiment. »

« Il serait cependant injuste, bien qu'il soit toujours délicat de se jeter des fleurs entre collègues, de ne pas féliciter le Conseil Municipal dans son ensemble, qui vota à l'unanimité, sans aucune hésitation, cette dépense considérable, prenant la responsabilité d'une lourde charge pour nos finances. Parmi eux je distinguerai tout particulièrement mon premier adjoint et ami, M. Raymond Monsel, à qui je tiens à rendre hommage. »

« Je remercie enfin toutes les personnes qui ont répondu à notre invitation et qui nous encouragent de leur présence, et notamment notre aimable et dévoué Sénateur, Maire de Rambouillet, Madame Thome-Patenôtre, toujours à nos côtés dans les circonstances heureuses comme dans les moments difficiles. »

« Et voici maintenant cette construction d'école qui, comme un navire qu'on lance, va voguer et transporter ses passagers, va servir la collectivité et permettre aux institutrices et institutrices (corps enseignant d'élite), de dispenser leur enseignement dans un climat de calme et de propreté, environné de verdure et avec pour horizon, derrière les frondaisons du bois de Boulogne, les monuments de notre capitale qui se profilent au loin. »

« Bonne chance à tous nos petits Clodoaldiens qui seront façonnés dans ce nouveau creuset. »

M. Devèze fit ressortir l'effort accompli par le Conseil Général de Seine-et-Oise pour aider les communes à résoudre les problèmes scolaires actuellement très difficiles, dans un département-champignon où la population s'est accrue de plus de 500.000 habitants en quelques années et où l'aide sociale et l'hygiène publique absorbent à elles seules les deux tiers du budget.

M. Edouard Bonnefous, après avoir remercié les édiles municipaux et souligné leur effort dans différents domaines, brossa un tableau de la situation scolaire en France.

Nous avons extrait de son allocution les passages suivants :

« Je vous félicite, Monsieur le Maire, ainsi que les membres du Conseil Municipal, d'avoir su mener à bien cette réalisation dont l'importance est certaine. »

« En effet, la population de nos centres urbains s'est considérablement accrue depuis ces dernières années. »

« Notre département de Seine-et-Oise, en particulier, est dans ce cas. On construit beaucoup dans la zone périphérique de l'agglomération parisienne : des cités-champignons surgissent de toutes parts. Il a fallu faire face à un considérable besoin d'écoles. L'œuvre est en bonne marche ; elle est loin d'être achevée. Saint-Cloud a apporté sa contribution à cet effort. »

« Au moment où l'on parle si fréquemment dans la presse et dans l'opinion de la réforme du régime et des institutions, il me paraît particulièrement important de dire que c'est à l'école que doit commencer cette réforme.

« Le régime républicain doit se modifier et s'adapter pour se maintenir.

« La démographie du pays a été accrue par des mesures qui ont favorisé la famille. Qu'a-t-on fait pour l'École ? Que convient-il de faire ?

« Sans aucun doute, la Nation doit donner à ses enfants cette éducation, cette instruction qui leur est nécessaire, pour tenir correctement leur place dans le monde moderne. C'est un investissement rentable. D'autre part, notre civilisation a le droit de s'enorgueillir d'avoir su rendre les choses de l'esprit nécessaires à l'homme autant que le pain et le sel.

« Nous n'aurons de cesse tant que nous n'aurons pas atteint ces buts : donner à chaque homme les moyens de mener sa vie et le sens de sa dignité de citoyen.

« Cette haute mission a toujours été remplie avec un plein succès par l'enseignement primaire. C'est dans nos écoles que s'est forgée cette mystique de l'homme libre, clairement conscient de ses droits et de ses devoirs, qui fait du citoyen français un exemple pour l'univers.

« Je suis sûr que les conditions nécessaires pour assurer la continuité de cette tradition seront réalisées dans un avenir proche.

« Du haut de ces collines qui surplombent notre capitale bourdonnante, quel lieu de méditation !

« Les maîtres qui vont enseigner votre jeunesse devront dire : « Regardez au loin cette capitale d'un peuple qui aime la nature et le calme, qui vit d'une vie pleine de sens poétique, qui a des arts élégants et raffinés, qui continue de se passionner pour les idées, qui est à la pointe du progrès intellectuel. »

« Mais c'est aussi la capitale d'une ville en proie à l'incertitude, à l'angoisse, qui doit résoudre cet immense problème posé à notre génération, s'adapter à la vie moderne et sauvegarder en même temps son âme et ses traditions. »

« Notre devoir est de faire en sorte que les garçons et les filles qui entrent dans la vie puissent écrire le mot « Demain » sans se sentir traversés par l'angoisse et le désespoir. Ils doivent pouvoir regarder l'avenir non pas en voyant passer sur lui les ombres de la mort mais les clartés de la vie ».

PROPRETÉ

On nous excusera de revenir encore sur la question de la propreté et de l'entretien des rues et voies publiques.

Avec le personnel et les moyens dont nous disposons, nous faisons tout ce que nous pouvons sans avoir la prétention de croire que tout est parfait, mais ce serait encore mieux si, conjointement à nos efforts, la population nous aidait et nous pensons qu'elle peut le faire.

Nous voudrions attirer l'attention de tous nos lecteurs sur les points suivants :

1° Il y a encore beaucoup trop de papiers jetés sur la voie publique et que le vent entraîne dans toutes les directions. Pourtant, à de nombreux endroits, des corbeilles ont été placées en vue précisément de recevoir tous les papiers (emballages de cigarettes, tickets de métro et d'autobus, ou autres) que le service de nettoyage est chargé d'enlever périodiquement. Si chacun avait le souci de contribuer à la bonne tenue de notre ville en jetant dans ces corbeilles les papiers dont il veut se débarrasser, cela apporterait une amélioration importante. Nous ne pensons pas qu'il viendrait à l'idée d'un de nos concitoyens de jeter les papiers dont il veut se débarrasser dans la maison d'un

ami à qui il rend visite par exemple, ou dans son jardin ; alors, pourquoi le faire sur la voie publique ?

2° Il nous faut reparler des ordures ménagères. A la suite de plusieurs remarques effectuées par la voie de ce bulletin, nous avons constaté avec plaisir, qu'un effort sérieux a été fait et que de nombreux propriétaires ont acheté des poubelles réglementaires, ce qui facilite l'enlèvement des ordures ménagères dans les conditions un peu plus conformes aux lois de l'hygiène. Il reste cependant beaucoup à faire.

Il est, par exemple, nécessaire que le volume des poubelles soit suffisant pour recevoir toutes les ordures ménagères d'un immeuble et que l'on ne voie plus des poubelles débordantes et des ordures répandues sur les trottoirs.

Il faut aussi que disparaissent les boîtes ou cartons remplis souvent à craquer et qui se rompent au moment de l'enlèvement, laissant les ordures se répandre sur la chaussée et le trottoir. Nous sommes dans l'obligation de prévenir les personnes visées que nous donnons des ordres au service d'enlèvement pour que tous les récipients non réglementaires soient jetés dans les bennes.

D'autre part, nous ne saurions trop recommander à tous de ne pas mettre dans les poubelles des cendres non encore complètement éteintes qui risquent d'enflammer les ordures déjà placées dans les bennes et de provoquer de grandes détériorations.

Enfin nous demandons à nos administrés de remplacer les poubelles en mauvais état qui risquent de blesser les éboueurs lorsque ceux-ci les manipulent.

Nous avons reçu quelques réclamations au sujet des poubelles qui auraient été quelque peu détériorées par le service. Les remarques utiles ont été faites à l'entreprise chargée de l'enlèvement et nous espérons que le fait ne se reproduira pas. Il faut bien cependant se rendre compte que le service est nécessairement rapide et que la manipulation des poubelles ne peut pas se faire avec la douceur toujours désirable.

Quoi qu'il en soit, les habitants qui estimeraient avoir subi un dommage, devraient le faire immédiatement constater par le service intéressé et nous en informer.

Toutes ces recommandations n'ont pour but, chacun le comprendra, que de rendre plus agréable le séjour dans notre ville de Saint-Cloud. Que chacun y mette du sien en pensant qu'il ne vit pas seul mais dans une collectivité et nous obtiendrons de bien meilleurs résultats.

La Situation Financière Communale

En cette fin d'année 1957, on a dans les journaux beaucoup parlé de finances, d'impasses budgétaires, etc. et on a appris que le budget de l'Etat avait été voté en un temps record, ne laissant plus apparaître qu'un excédent de dépenses sur les recettes de 600 milliards !

On ne s'étonnera pas si le grand public ne comprend pas ces subtilités budgétaires car il a appris que le meilleur moyen d'équilibrer un budget, c'était de subordonner les dépenses aux recettes et non de prévoir des dépenses supérieures à ces recettes. Pour

l'Etat, il y a longtemps que la notion d'équilibre n'existe plus et l'on assiste malheureusement à des réveils douloureux pour tout le monde.

Lorsque l'on a la charge d'administrer une commune et que l'on doit, non pas rechercher des impasses mais l'équilibre réel du budget de cette commune, on ne peut qu'être inquiet de la façon de faire de cet Etat qui n'arrive plus à tenir ses promesses à l'égard des collectivités locales et qui ne laisse même pas le soin à celles-ci d'établir ses propres recettes en s'ingérant dans leurs affaires, bien qu'un article de la constitution française stipule très nettement que les communes doivent s'administrer librement. C'est, en effet, l'Etat qui détermine l'assiette de nos impôts et de nos taxes et qui fixe le taux de ces dernières, qui laisse les communes se débattre dans un système d'impôts de répartition qui ne donne aucun rendement. On a pourtant mis très souvent sur le tapis la réforme des finances locales mais jamais rien ne sort, de sorte que chaque année la situation s'aggrave dans les communes par suite de l'accroissement des charges sans ressources correspondantes équitables. C'est toujours les quatre vieilles contributions basées sur des principaux fictifs qui prévalent et les communes n'ont d'autres moyens que d'avoir recours aux éternels centimes additionnels. Dans les communes en plein essor, à l'accroissement de la population entraîne des dépenses d'équipement importantes, on n'a pas encore compris qu'il fallait trouver autre chose que des centimes additionnels.

Beaucoup de personnes pensent que si les nouveaux habitants amènent dans notre commune un accroissement des charges d'équipement et autres, ils apportent aussi leurs contributions supplémentaires. Dans un système d'impôts de répartition comme le nôtre et avec les exemptions de l'impôt foncier sur les constructions neuves, il n'en est rien. La somme des impôts directs, bien qu'il y ait une population supérieure, demeure sensiblement la même ; cette somme est simplement répartie sur un plus grand nombre, ce qui fait que chacun paie moins, mais c'est tout.

Notre propos n'est pas de faire le procès des finances de l'Etat car il faudrait des pages pour cela, mais de nous occuper de nos propres finances qui sont heureusement plus florissantes que celles de l'Etat, grâce à la sagesse de nos conseillers municipaux qui savent limiter les dépenses aux possibilités des ressources communales et qui cependant réalisent beaucoup avec les moyens dont ils disposent.

C'est avec un excédent de recettes de 19.390.513 francs que s'est clos le compte administratif des opérations financières effectuées au cours de l'exercice 1956.

Ce compte donne en effet à l'état final les résultats suivants :

— Recettes	519.455.336 F
— Dépenses	500.064.823 F

Excédent de recettes 19.390.513 F

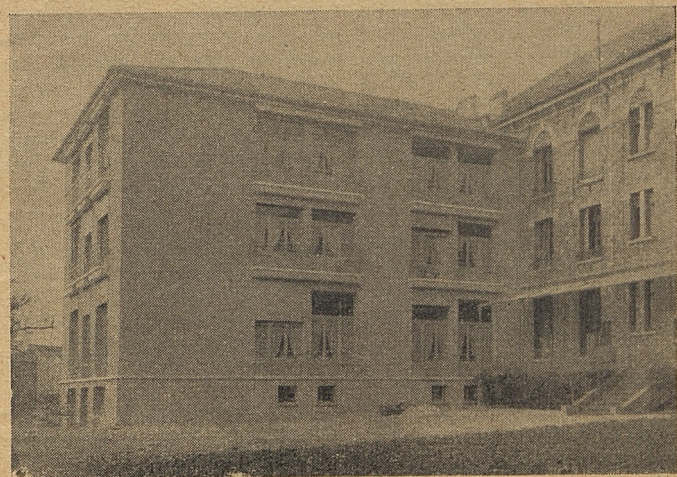
Cette dernière somme qui, s'ajoutant aux recettes nouvelles de l'exercice 1957, permettra au budget additionnel de 1957, non seulement de faire face à toutes les dépenses de l'année malgré les imprévus (et il y en a beaucoup du fait de l'instabilité économique), mais encore de financer des réalisations nouvelles dont nous entretiendrons nos lecteurs dans le prochain numéro du Bulletin Municipal.

A la Maison de Retraites « Lelégard-Laval »

Samedi 26 octobre à midi, M. Paul Demange, préfet de Seine-et-Oise, a inauguré les travaux d'agrandissement de la maison de retraites, dite « Lelégard-Laval » à Saint-Cloud.

Brillante cérémonie précédée de la bénédiction des nouveaux bâtiments par M. l'abbé Lasnier, assisté de l'abbé Kosesky, aumônier de la maison de retraites, en présence de M. le Président du Conseil Général de Seine-et-Oise, de M. Devèze, conseiller général du canton de Sèvres, de M. le docteur Mauny, médecin-inspecteur principal au Ministère de la Santé Publique, de MM. les Directeurs départementaux de la Santé et de la Population de Seine-et-Oise, de M. le Directeur administratif de l'Aide Sociale à la Préfecture de Versailles, de M. Chaveton, maire de Saint-Cloud et président de la Commission administrative des Etablissements hospitaliers de Saint-Cloud, de membres de la Municipalité, du Conseil Municipal et du Bureau d'Aide Sociale, de divers fonctionnaires de la Ville et plusieurs personnalités clodoadiennes intéressées par les problèmes hospitaliers.

La Mère Générale des « Sœurs Adoratrices de Dieu » qui s'occupe de l'établissement (communauté Rillé Fougères) était présente, écoutant fort modestement les éloges adressés à ses dévouées compagnes, tant par le maire de Saint-Cloud que par M. le Préfet, lequel, dans une magnifique allocution, ne manqua pas d'adresser des compliments particulièrement justifiés au maire, aux membres de la Commission administrative de l'hôpital, à M. Benezech, architecte, maître de l'œuvre, ainsi qu'à MM. Robert Hardouin et Cellarier, respectivement directeur et économiste des Etablissements hospitaliers de Saint-Cloud. Compliments aussi aux entrepreneurs. Le personnel laïque et religieux de notre bel établissement eut également sa part de félicitations.



Le nouveau bâtiment

Soulignons que les efforts de tous ont augmenté de 73 lits pour ménages la capacité de notre maison de retraites qui est portée à 255 lits.

Cette réalisation très réussie augure bien des travaux d'agrandissement et de modernisation de l'hôpital proprement dit, qui ont commencé effectivement le 23 décembre et qui se poursuivront, nous l'espérons, sans désespérer.

La Cérémonie du 11 Novembre

et l'hommage rendu par la Ville de Saint-Cloud
à la mémoire du Professeur Henri CHRÉTIEN

L'anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918 s'est déroulé tout d'abord au monument aux Morts, place de l'Église, selon le cérémonial traditionnel. Devant un auditoire recueilli, M. le Maire et M. le Président du Comité d'Entente des Anciens Combattants, dans de brèves allocutions, évoquèrent les sacrifices héroïques des morts des deux guerres et exprimèrent l'espoir de voir se réaliser, en dépit des apparences, la pacification du Monde. Avant ces allocutions, un dépôt de gerbes au nom de la Ville, du Souvenir Français et de divers groupements, avait eu lieu pendant que retentissait la sonnerie « Aux Morts » et qu'une minute de silence était observée par les personnes présentes.

Un cortège se forma ensuite, précédé des drapeaux des sociétés d'anciens combattants, d'une délégation du corps des sapeurs-pompiers et des membres de la société des tambours, clairons et trompettes « Le Réveil Suresnois ». Il gagna, par les rues de la Libération, Lauer et Gounod, la maison où vécut pendant de longues années, le professeur Henri Chrétien, 35, rue Preschez. En présence d'une foule nombreuse, M. Chaveton, maire de Saint-Cloud, dévoila la plaque commémorative apposée sur cette maison et prononça un discours dans lequel il retraça la figure de ce savant modeste dont les travaux eurent pourtant une audience mondiale.

« Je voudrais, dit-il, rappeler que le Professeur Henri Chrétien, né en 1879, Parisien du faubourg Saint-Denis, avait fait ses études primaires jusqu'à l'âge de 12 ans et que, mis en apprentissage par son père qui était un artisan, chez un imprimeur chargé du tirage du journal des mathématiques élémentaires, sa curiosité s'exerça à essayer de comprendre les formules mathématiques qui sortaient des presses de son imprimerie. Son désir de s'instruire l'incita à entreprendre, seul, une tâche ardue qui le conduisit aux licences de physique et de mathématiques, au diplôme d'ingénieur de l'École Supérieure d'Électricité, au doctorat, puis à l'enseignement supérieur, à la Sorbonne et à l'Institut d'Optique.

« Sa formation mathématique lui donna accès très jeune à l'astronomie, science qui l'a toujours passionné.

« C'est donc surtout un astronome que fut Henri Chrétien et c'est parce qu'il était astronome et qu'il voulait toujours chercher les instruments d'optique plus perfectionnés qu'il fut un inventeur d'optique. Ses travaux d'optique, et notamment l'hypergonar, ont illustré son nom dans le grand public et sont venus donner au cinéma sa forme actuelle de présentation sur grand écran qui a permis la relance de cette industrie qui se trouvait concurrencée dangereusement par la télévision.

« Je ne m'étendrai pas sur cette partie plus connue de la carrière de notre concitoyen. Je voudrais dire que, comme tous les grands hommes, le professeur Chrétien fut un homme simple, ne cherchant pas la publicité, vivant très retiré dans sa maison qu'il ne quittait que pour de longues marches dans nos rues.

On pouvait le voir, à heures régulières, sortir de chez lui et emprunter la rue Tahère pour se rendre à son laboratoire (16, rue Pigache et après la guerre, 44, rue Tahère) et en revenir. Il portait un petit béret d'alpin, bleu marine. Il songeait toujours à quelque problème...

« Dès qu'il en avait l'occasion, en cas d'attente, ou dans le métro, par exemple, quand il lui arrivait quelquefois de le prendre, il sortait de sa poche des feuillets de papier qu'il couvrait bientôt de chiffres et de formules mathématiques.

« Quand un problème le préoccupait, il partait faire une grande marche, souvent dans le parc de Saint-Cloud ; il disait que ses idées lui venaient en marchant. Puis il revenait devant son tableau noir.

« Il savait trouver des solutions simples, et combien sont venus lui demander des conseils qu'il donnait gracieusement et bénévolement !

« Il était extrêmement bon, toujours prêt à rendre service.

« Il aimait les bêtes. Quand, par exemple, il voyait une araignée dans une pièce, il ne voulait pas qu'on y touche, il prenait un cornet de papier dans lequel il recueillait délicatement la bestiole indésirable, ouvrait la fenêtre et lui rendait la liberté.

« Il était de caractère optimiste, toujours d'excellente humeur.

« Quand il ne trouvait pas, de suite, un objet quelconque, il disait malicieusement : « Rien ne se crée, rien ne se perd... mais tout s'égaré ! »

« Il aimait beaucoup les voyages qu'il préparait très soigneusement, prenant plaisir à établir un itinéraire. Dans la voiture, il prenait place devant, à côté de la personne qui conduisait, à qui il indiquait le meilleur chemin à prendre ; il notait sur son itinéraire, tout le long du trajet, les incidents de route, l'heure d'arrivée aux étapes, le kilométrage, etc.

« Il fumait et aimait allumer sa cigarette au soleil, avec une petite loupe qu'il avait toujours dans sa poche.

« Il s'intéressa très jeune aux choses du ciel. Il fut astronome jusqu'à la guerre de 1914 mais, même après, il fut toujours passionné d'astronomie.

« A Saint-Cloud, il montait sur sa terrasse pour observer le ciel dans sa lunette. De là, il découvrait Paris, la Tour Eiffel qu'il aimait à regarder, et aussi tout l'horizon des bois de Saint-Cloud, de Meudon etc. sur lesquels il braquait ses appareils d'optique quand il cherchait à faire des mises au point.

Il conclut :

« Cette plaque rappellera aux jeunes futures ce qu'a pu devenir par son travail et par son intelligence le petit apprenti imprimeur du faubourg Saint-Denis.

« Ce que malheureusement elle ne pourra pas se rappeler, c'est que cet homme, qui aurait pu se parer des titres les plus honorifiques, était l'affabilité même. Comme la plupart des grands hommes, ce fut un modeste et un désintéressé. Ainsi que me l'écrivait hier même M. Jean Bosler, correspondant à Marseille de l'Institut et du Bureau des longitudes, qui a été son ami intime pendant 50 ans, « il ne fut pas qu'un inventeur de génie... Il était aussi un profond philosophe qui savait embrasser dans sa conversation les sujets les plus variés ».

« Au nom de tous ses amis de Saint-Cloud, au nom de tous ceux auxquels ses inventions ont pu dans un passé récent rendre service, je me permets de remercier Madame Chrétien et sa fille pour le concours le plus dévoué et le plus aimable qu'elles ont apporté durant toute sa vie à leur cher disparu, concours qui lui a permis d'étudier dans un climat favorable et de

permettre l'éclosion de ses idées géniales. C'est en leur nom à tous que la Ville de Saint-Cloud remet à Madame Chrétien, à sa fille et à son gendre, M. et Mme Neeseman, cette plaque sur laquelle sont inscrits ces mots :



Monsieur le Professeur Arnulf, de l'Institut d'Optique, ancien élève d'Henri Chrétien, rend hommage à son activité de savant et de professeur.

« C'est une vocation, dit-il, qui le poussait vers la science, et il ajoute :

« Sa jeunesse se passa dans divers laboratoires et observatoires : laboratoire Solvay, laboratoire astronomique de la Baume Pluvinel, observatoires de Meudon et de Nice. Son centre d'intérêt était l'astrophysique qui, encore à ses débuts, se proposait d'étudier les astres par les messages de lumière ou d'autres radiations qu'ils envoient dans l'espace. Ses travaux ont porté sur la chimie, l'optique physiologique, les comètes, les étoiles filantes, le champ magnétique solaire, plusieurs problèmes d'astronomie stellaire statistique ; en même temps, il imaginait ou perfectionnait divers instruments, astrolabes, spectroscopes, chronographes enregistreurs. En 1908, sa réputation était assez solide pour que Bischoffsheim lui confiât la création du nouveau service d'astrophysique de l'Observatoire de Nice ; preuve de confiance, mais lourde responsabilité pour un jeune homme de moins de 30 ans.

« De par ses fonctions, Henri Chrétien était sans cesse aux prises avec de nouveaux problèmes d'optique instrumentale, et, à cette époque, il ne se trouvait personne en France qui fût capable de les résoudre. Alors, il n'a pas hésité à apprendre lui-même (ce n'était pas la première fois), la science du calcul optique. La guerre de 1914-18, en révélant les insuffisances de notre industrie, lui donnait l'occasion de se manifester pleinement, par la création de plusieurs appareils nouveaux, dont le célèbre « collimateur Chrétien », qui fut la lunette de pointage des avions français.

« Après la guerre, son activité s'est exercée sur des sujets très variés, tels que l'élaboration de méthodes inédites de calcul optique, l'étude de procédé de cinématographe en couleurs et de l'appareillage correspondant, la mise au point de plusieurs matériels qui équipèrent l'armée française pendant la guerre de 1939. Une mention spéciale doit être faite de deux de ses inventions, universellement connues. Les « cataphotes », réglementaires en France sur tous les véhicules, sont une invention d'Henri Chrétien.

« Tout le monde connaît maintenant « l'hypergonar », cet objectif à lentilles cylindriques qui forme l'élément essentiel du cinémascope, et dont l'influence sur le développement de l'industrie cinématographique dans le monde entier a été si considérable... »

**

Monsieur le Général d'Armée Dassault, Grand Chancelier honoraire de la Légion d'Honneur, exalte alors le patriotisme d'Henri Chrétien qui aida efficacement de nombreux résistants réfugiés dans sa propriété du Paradou près de Nice.

**

Le cortège regroupé se rendit au cimetière de Saint-Cloud où, en présence des élèves des écoles, un solennel hommage fut adressé aux enfants de la commune, morts pour la France. Une délégation de la Municipalité se recueillit sur le tombeau du professeur Chrétien. Enfin cette cérémonie du souvenir se termina par un dépôt de gerbe au Carré militaire où M. Balloche, vice-président du Souvenir Français, exalta l'esprit d'abnégation de tous, soldats ou combattants sans uniformes.

Bureau d'aide sociale

On sait que le Bureau d'Aide Sociale remplace l'organisme qu'on appelait autrefois le Bureau de Bienfaisance. Ses attributions sont les mêmes, seules quelques modifications ont été apportées dans le choix des personnes composant ce Bureau d'Aide Sociale.

Au cours d'une réunion récente, le compte administratif de 1956 et le budget additionnel de 1957 ont été examinés et approuvés.

Le compte administratif s'élève en recettes à 4.888.826 francs et les dépenses à 3.018.216 francs, soit un excédent de recettes de 1.870.610 francs.

Profitant de ces disponibilités, le Bureau d'Aide Sociale a décidé, eu égard à l'augmentation du coût de la vie, de relever à nouveau la valeur des bons de viande et de denrées diverses et de porter de 350 à 500 francs par mois le montant de l'argent de poche distribué aux personnes de l'Hospice Lelégard.

En conséquence, les bons de viande ont été portés de 140 à 180 francs, les bons de denrées diverses de 100 à 140 francs.

Il en résultera, pour 1958, une dépense supplémentaire de 600.000 francs environ.

Le Bureau d'Aide Sociale a décidé également la distribution, à l'occasion de Noël, d'un colis à plus de 200 vieillards ou nécessiteux. Cette distribution a été assurée par Mme Lorrain, présidente du Parrainage des Vieillards et le personnel du Service Social.

Le Bureau d'Aide Sociale a également fait remettre deux sacs de 50 kilos de charbon.

Nous profitons de cette occasion pour remercier publiquement les différentes associations privées qui s'intéressent au sort des vieillards par des distributions

de colis substantiels, comme l'Action Catholique Générale Féminine, par des goûters fraternels, comme l'Union des Vieux Travailleurs, par des promenades, visites et aide de toutes formes, comme les Conférences Saint-Vincent-de-Paul de Saint-Cloud et des Coteaux et l'Association Louise de Marillac.

Chacun comprend que les vieillards sont les grandes victimes de la situation générale difficile que traverse le pays et il n'est pas trop de toutes les bonnes volontés pour adoucir quelque peu leur sort par une aide effective et en leur témoignant sympathie et amitié.

CAISSE DES ÉCOLES PUBLIQUES DE ST-CLOUD

Le Comité d'administration de la Caisse des Ecoles publiques de Saint-Cloud s'est réuni à la mairie, le samedi 14 décembre sous la présidence de M. Chaveton, maire.

Après l'élection d'un vice-président et d'un secrétaire, des secours d'études furent attribués à des familles nécessiteuses dont les enfants se rendent aux études surveillées dans nos écoles primaires publiques.

En ce qui concerne les frais de scolarité réclamés aux familles de Saint-Cloud dont les enfants fréquentent les écoles de la Seine (collèges techniques de Suresnes et de Puteaux par exemple), il a été décidé que la Caisse des Ecoles prendrait ces frais à sa charge lorsque la famille ne possèdera que de modestes ressources. Le critère retenu est l'impôt sur le revenu. Toute famille qui ne sera pas inscrite à l'impôt sur le revenu bénéficiera de cette libéralité.

Le Comité d'administration, poursuivant ensuite son ordre du jour, approuva le compte administratif pour les opérations de l'exercice 1956 et vota le budget additionnel de 1957 ainsi que le budget primitif de 1958.

DON AU MUSÉE

Monsieur Jean Chièze, professeur de dessin au lycée de garçons, maître graveur de haute réputation, a fait don au musée d'histoire locale de sept croquis du plus haut intérêt concernant la période de l'occupation allemande et celle de la Libération.

Nous l'en remercions bien vivement et nous demandons aux personnes qui détiennent des documents (photos, dessins, etc.) relatant des faits qui se sont passés à Saint-Cloud durant les années 1940 à 1945 de vouloir bien se faire connaître. Il est en effet très important que notre musée puisse disposer de pièces authentiques qui permettront de retracer les événements de cette période troublée.

LE TOURING-CLUB DE FRANCE A VISITÉ LE MUSÉE D'HISTOIRE LOCALE

Dimanche 17 novembre, un groupe fort important du T.C.F. (quelques 120 personnes), a visité le Musée d'Histoire locale et le Vieux-Saint-Cloud, sous

la conduite de M. G. Rivey, commissaire aux excursions, qu'assistait le conservateur adjoint du Musée, M. André Marie.

Les auditeurs prirent beaucoup d'intérêt à l'évocation des grandes heures de Saint-Cloud qui leur étaient présentées et commentées à l'aide des nombreuses gravures de la collection du Musée. Cette visite étant inscrite dans un cycle de conférences concernant le Second Empire, l'accent fut mis sur cette période fastueuse, la dernière de celles que connut Saint-Cloud et qui se termina tragiquement par l'anéantissement du Palais et l'incendie de la ville.

D'autres groupements ont depuis les vacances profité de nos collections pour initier leurs membres à des faits concernant notre histoire nationale qui se sont déroulés à Saint-Cloud (assassinat de Henri III, Coup d'Etat de Brumaire, par exemple).

Citons : « La Conférence au Village », « L'Association des Chimistes de l'Industrie Textile », la société « Histoire et Archéologie » sous la conduite de M. Marcel Boulo, diplômé de l'Institut d'Archéologie, les conférences de Mme Camus, de l'Ecole du Louvre ; le groupe « Pour l'Art » et enfin l'association des « Amis de Saint-Cloud ».

L'intérêt que suscitent nos collection doit encourager les Clodoaldiens à connaître eux aussi ces témoignages du passé. Pour cela nous rappelons que le Musée est ouvert au public le dimanche matin ou, en semaine, l'après-midi sur rendez-vous (écrire à M. le Conservateur, Mairie de Saint-Cloud).

CINÉMA ÉDUCATIF ET RÉCRÉATIF

Il est inutile de redire le succès obtenu par les séances de cinéma éducatif et récréatif, organisées par la Municipalité deux fois par mois à la salle municipale des fêtes.

Elles réunissent normalement de 5 à 600 personnes.

Prochaines séances prévues, ouvertes gratuitement à tous :

- Jeudis 16 et 23 janvier, à 15 heures ;
- Jeudis 13 et 20 février, à 15 heures ;
- Jeudis 6 et 20 mars, à 15 heures ;
- Jeudis 17 et 24 avril, à 15 heures.



A Lelégard, une séance est prévue en principe le premier lundi de chaque mois à 14 h. 30. Elle est organisée par la Municipalité et le Ministère de la France d'outre-mer.



Au Régent, à 14 heures, deuxième jeudi de chaque mois, cinéma des jeunes ; séances organisées par l'Association des Familles et l'Action Catholique Générale Féminine.



Dans la crypte de l'église du Val-d'Or, séances de cinéma organisées par M. le Curé du Val-d'Or et le

Service cinématographique de la France d'outre-mer.
Séances prévues :

Jeudi 13 février, à 15 heures ;

Jeudi 6 mars, à 15 heures ;

Jeudi 17 avril, à 15 heures.

A LA SALLE DES FETES MUNICIPALE

Dimanche 26 janvier, matinée dansante organisée par la section de Saint-Cloud de la Croix-Rouge ;

Samedi 1^{er} février, bal de « La Clodo » ;

Samedi 8 février, soirée artistique organisée par la chorale « A Cœur Joie » ;

Samedi 15 février, dimanche 16 février, soirée et matinée organisées par les Scouts et Guides ;

Jeudi 13 mars, mi-carême, fête de l'aumônerie des écoles de Saint-Cloud.

Le Repas de l'Amitié

Une date importante à retenir : **dimanche 13 avril 1958**. C'est en effet ce jour-là qu'aura lieu à la salle des fêtes municipale le repas de l'amitié auquel sont cordialement conviés tous nos concitoyens âgés de 65 ans et plus sans aucune distinction.

Comme chaque année, ce repas sera servi à 12 h. 30, et suivi d'une partie artistique et d'une sauterie, au cours de laquelle nos anciens retrouveront les airs et danses de la « belle époque ». Ne restent à cette sauterie que ceux qui, bien entendu, le désirent. Notre repas de l'amitié a toujours été une grande fête très attendue.

Nous précisons que cette fête n'intéresse pas seulement, comme dans certaines communes, les indigents, mais toutes les personnes ayant 65 ans et plus, quelle que soit leur situation. Il s'agit d'un hommage rendu à tous ceux et à toutes celles qui ont au cours de leur vie peiné et lutté. Et c'est bien le cas de nos anciens.

Les difficultés actuelles de la vie justifient par ailleurs que l'on apporte à la réalisation de cette fête de l'amitié le maximum de soins pour en faire vraiment un jour de joie.

Les personnes qui, malades ou infirmes, ne pourront se déplacer, recevront un colis qui leur sera remis à domicile.

Nous prions les intéressés de se faire inscrire aussi bien pour le repas que pour le colis à domicile à la Mairie, 2^e bureau, avant le 1^{er} avril 1958.

Les pensionnaires de l'hospice Lelégard ne seront pas oubliés. Comme d'habitude, un repas exceptionnel leur sera servi dans l'établissement le même jour.

Ainsi tous les anciens de Saint-Cloud seront honorés et pourront se réjouir en ce dimanche 13 avril 1958.

POUR NOS SOLDATS EN AFRIQUE DU NORD

Nous ne pouvions mieux faire en ces jours de fête de fin d'année que de penser à nos jeunes soldats clodoaldiens actuellement en Afrique du Nord et de leur faire savoir que nous ne les oublions pas.

En témoignage de notre sympathie, nous leur avons fait parvenir vers le 20 décembre un colis contenant quelques douceurs, avec nos meilleurs vœux et l'espoir que nous gardons les voir bientôt revenir parmi nous.

De leur côté, M. Antonat, Citoyen d'Honneur de Saint-Cloud, et Madame, toujours généreux, ont fait à quelques jours d'intervalle et par l'intermédiaire de la Mairie, l'envoi d'un second colis.

Nous adressons à M. et Mme Antonat nos plus vifs remerciements et l'expression de notre gratitude.

Chaque envoi a été accompagné d'une lettre l'annonçant, lettre envoyée séparément, de façon que le destinataire sache qu'un colis lui est adressé et puisse, le cas échéant, le réclamer à qui de droit.

Nous pensons que les colis sont bien arrivés à destination car nous recevons tous les jours des lettres des bénéficiaires nous annonçant bonne réception du colis et nous exprimant leurs remerciements et leur reconnaissance.

Nous demandons aux familles de nous tenir au courant des changements d'adresses qui pourraient survenir.

INFORMATIONS DIVERSES

Renouvellement des Cartes de Priorité aux Mères de Famille

Les titulaires de Cartes de Priorité sont informés que le renouvellement des Cartes a lieu actuellement, à la Mairie, Service d'Aide Sociale (2^e bureau) tous les jours (sauf les dimanches et samedi après-midi) entre 9 et 12 heures et 14 à 17 h. 30.

CATÉGORIES BÉNÉFICIAIRES

Les catégories bénéficiaires de la Carte Nationale de Priorité sont les suivantes :

- Mères de 4 enfants de moins de 16 ans ;
- Mères de 3 enfants de moins de 14 ans ;
- Mères de 2 enfants de moins de 4 ans ;
- Mères médaillées de la Famille Française ;
- Femmes enceintes et mères allaitant ;
- Personnes de nationalité française ayant charge d'enfants ou mères étrangères dont tous les enfants sont Français (à titre exceptionnel).

CONTROLE

A partir du 30-1-1958 seules seront valables les Cartes de Priorité ayant été renouvelées.

NOTRE CHEF DE BUREAU DE L'ÉTAT CIVIL

NOUS A QUITTÉS

M. Paul Hachair, chef de bureau au Service de l'Etat Civil de la Mairie a été admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite après 42 années de services passés à la Ville de Saint-Cloud.

Son départ donna lieu à une petite manifestation de sympathie qui eut lieu à la Mairie et à laquelle assistaient le maire et des membres de la Municipalité, des conseillers municipaux, le personnel de la Mairie, le directeur des établissements hospitaliers de Saint-Cloud et des fonctionnaires des administrations de l'Etat en rapport avec l'administration communale.

M. Chaveton, maire, remit à M. Hachair, au nom de la Ville, des employés de la Mairie et des dites administrations qui avaient tenu à apporter leur participation, un souvenir et souhaita à l'intéressé une heureuse retraite. M. Bonnifaud, secrétaire général, exprima ses regrets de voir partir un de ses collaborateurs qui a assuré au mieux un service des plus délicats et qui réclamait une attention minutieuse.

Un vin d'honneur termina cette petite cérémonie qui fut empreinte de la plus grande cordialité.

LES VINGT ANS DE PRÉSENCE DE LA SŒUR JEANNE A SAINT-CLOUD

Les nécessités de la mise en page nous avaient empêchés de relater en son temps, la touchante manifestation de sympathie à laquelle avait donné lieu la célébration des vingt ans de présence de la Sœur Jeanne à Saint-Cloud.

La Sœur Jeanne !... Qui dans le quartier de la Passerelle, du Val-d'Or et des Coteaux pourrait ignorer qui elle est ? Elle y dépense depuis vingt ans les inépuisables trésors de sa charité et il n'est pas exagéré d'affirmer qu'elle y jouit d'une grande popularité.

On sait que la Sœur Jeanne dirige avec beaucoup de compétence et de dévouement, sous la présidence éclairée de M. J. Joulia, le dispensaire des Coteaux qui est son œuvre de prédilection.

L'association responsable de ce dispensaire ne pouvait mieux faire à la suite d'une vente de charité qui a obtenu le plus grand succès, que d'offrir à la Sœur Jeanne et à sa plus grande joie, de quoi installer un chauffage moderne dans son établissement.

Nous témoignons notre gratitude à la Sœur Jeanne et lui adressons nos très vifs compliments ainsi qu'à ses dévoués collaborateurs et collaboratrices qui obtiennent avec elle d'aussi heureux résultats tant matériels que moraux.

ON A FÊTÉ LA SAINTE-BARBE

Samedi 7 décembre, nos sapeurs-pompiers ont fêté leur Sainte Patronne. Un dîner organisé par le corps de sapeurs-pompiers réunit outre les pompiers et les membres de leur famille, différentes personnalités parmi lesquelles on notait M. le Maire et des membres de la Municipalité qui avaient tenu par leur présence à témoigner tout l'intérêt qu'ils portent à nos dévoués sapeurs-pompiers ainsi qu'à leurs gradés. Les sapeurs-pompiers de Vaucresson, Sèvres, Garches, Ville-d'Avray et Meudon s'étaient fait représenter.

Deux fois au cours du repas les pompiers durent quitter la salle. Ils étaient appelés pour des sinistres heureusement sans importance.

Le bal qui suivit à la salle des fêtes municipale fut très animé, ne prenant fin qu'à 5 heures du matin.

Noël à Saint-Cloud

A Saint-Cloud, comme dans toutes les villes de France, on a joyeusement fêté Noël.

C'est ainsi qu'à l'Ecole maternelle de Montretout, une petite fête familiale réunit autour de la Directrice, Mme Poupart et de ses adjointes, parents et enfants.

M. Laurence, maire-adjoint, qui présidait cette fête, tint à féliciter le personnel pour son dévouement et évoqua, avant la remise de jouets et de friandises, le souvenir de Léon Frapie, auteur de la « Maternelle ».

Des fêtes semblables avaient été organisées dans les autres écoles maternelles de la commune. Mme Roy, directrice de l'Ecole maternelle du Centre, Mme Le Cleuziat, directrice de l'Ecole des filles des Coteaux et Mme Le Sauze, directrice de l'Ecole maternelle du Val-d'Or, avaient rassemblé autour d'un arbre de Noël les tout-petits auxquels des friandises furent distribuées.

Comme chaque année, la Ville avait alloué un crédit à chacune des directrices de ces écoles pour leur permettre d'acheter des jouets et des friandises et avait fait installer des arbres de Noël.

Nous remercions vivement ces directrices et leurs adjointes de la joie qu'elles ont apporté à nos enfants.

**

On a fêté également Noël à la Salle des Fêtes Municipale. Les 15, 22, 28 et 29 décembre, des fêtes toutes familiales avaient été organisées respectivement par l'Action Catholique Générale Féminine, les Laboratoires de Tirages Cinématographiques (L.T.C.), les Etablissements Chenaille et Raulot-Lapointe de Saint-Cloud, l'Amicale du Quartier de la Passerelle.

En présence d'une très grande assistance composée, soit des familles clodoaldiennes, soit d'employés et ouvriers de nos établissements industriels, de nombreux divertissements et de succulents goûters ont été offerts aux enfants auxquels des jouets furent distribués.

Petits et grands emportèrent de ces fêtes un très bon souvenir. Nous ne pouvons que féliciter les organisateurs.

**

Au Lycée Américain de Saint-Cloud, où avaient été aimablement conviés les habitants de Saint-Cloud et de Garches, fut donnée, le 19 décembre, dans la salle des fêtes de l'établissement, une charmante soirée.

Au milieu des très nombreuses familles américaines qui assistaient à la représentation de gala, on remarquait la présence de M. Laurence, maire-adjoint, représentant M. Chaveton, maire, empêché. Un arbre de Noël, chargé de bougies, d'étoiles et de présents, dû à Mlle Summers, se dressait dans la salle. Les parents et les enfants revinrent enchantés de cette soirée.

CARNET DE DEUILS

Le Prince Georges de Grèce et de Danemark vient de s'éteindre à Saint-Cloud

Le Prince Georges de Grèce et de Danemark, fils du Roi Georges I^{er} de Grèce et de la Grande-Duchesse Olga de Russie, est mort récemment, après une longue maladie, dans sa résidence de Saint-Cloud. Depuis deux ans, son état de santé l'avait empêché d'aller en Grèce passer les quelques mois qu'il aimait consacrer à sa demeure familiale d'Athènes.

Frère du Roi Constantin, qui prit la couronne en 1913 après l'assassinat de son père à Salonique, le Prince Georges, qui était né à Corfou le 12 juin 1869, avait longtemps commandé la flotte hellène. C'est lui, notamment, qui, à la tête des torpilleurs grecs, lutta en 1897 contre les Turcs.

Il était l'oncle du Prince Alexandre et de l'ancien Roi Georges II auquel, en 1946, succéda son frère, l'actuel souverain Paul de Grèce.

Apparenté à presque tous les souverains d'Europe, le défunt était cousin de Georges V et du dernier Tsar de Russie. Il avait épousé la Princesse Marie Bonaparte dont il avait eu deux enfants; le Prince Pierre et la Princesse Eugénie.

De son château de Saint-Cloud, le Prince Georges avait fait un véritable musée napoléonien, dont l'admirable collection de tabatières n'est pas le moindre attrait. Son lit n'était autre que celui de la Reine Hortense.

Après la mort du Prince, un service privé fut célébré par Monseigneur Meletios, évêque orthodoxe grec, dans la chapelle de sa propriété, service auquel assistaient de nombreux parents et amis, entre autres : le Roi d'Italie, le Comte de Paris, le Prince Michel de Grèce, le Prince Michel de Bourbon, la Princesse Marie de Ligne, les Ambassadeurs de Grèce et de Norvège, M. François-Edmond Blanc, M. et Mme de Lyée, cousins de la Princesse, M. Francis Chaveton, maire de Saint-Cloud.

Un service eut lieu à l'église de la rue Georges-Bizet pour la colonie grecque à Paris.

Le corps de Georges de Grèce a quitté Toulon à bord d'un navire de guerre, le « Niki », qui, après une effroyable tempête dans l'Adriatique, au cours de laquelle cinq bateaux sombrèrent, arriva au fond du Golfe de Corinthe, à l'endroit précis où, fiancés, la Princesse Marie Bonaparte et le Prince Georges s'étaient rencontrés.

Après d'émouvantes obsèques à Athènes, le Prince a été inhumé à Tatoï (à 25 minutes d'Athènes), dans la propriété du Roi Georges. Il repose dans un cadre splendide, au milieu de bois de pins, à côté des tombes éparses de sa famille. Son tombeau est recouvert de terres apportées de Crète, ou il fut huit ans Haut Commissaire, et de Danemark, d'où sa famille est originaire.

Une magnifique couronne avait été envoyée pour les obsèques par le Président Coty.

Nous présentons à Son Altesse la Princesse Marie Bonaparte, à ses enfants et à toute la famille, nos condoléances les plus émues.

Le Commandant Henri IZAAC

Le Commandant Henri Izaac, grand officier de la Légion d'honneur, président de l'Union des Aveugles de guerre, est décédé, à l'âge de 76 ans, en son domicile, 48, avenue Belmontet à Saint-Cloud-Coteaux.

Ses obsèques ont été célébrées le 9 novembre en l'église Notre-Dame des Aïres, 13, avenue Belmontet, en présence d'une affluence nombreuse.

L'inhumation a eu lieu au cimetière de Montmartre.

A Madame Henri Izaac, aux enfants et petits-enfants du Commandant Henri Izaac et à l'Union des Aveugles de guerre, nous présentons nos vives condoléances.

Albert ROBIN

M. Albert Robin, ingénieur des Arts et Métiers et ingénieur honoraire de la S.N.C.F., est décédé à Saint-Cloud, le 2 novembre 1957, à l'âge de 88 ans. Une assistance nombreuse a accompagné sa dépouille mortelle à l'église et au cimetière de Saint-Cloud.

M. Albert Robin, dont le dévouement à nos œuvres était bien connu, avait été administrateur du Bureau de Bienfaisance et de la Caisse des Ecoles Publiques pendant de longues années.

A sa famille nous adressons nos condoléances émues.

Albert BENOIT

M. Albert Benoit, ancien conseiller municipal de Saint-Cloud, officier des Palmes Académiques, est décédé, à l'âge de 80 ans, à Vitry-le-François où il s'était tout récemment retiré pour être à proximité de son fils qui avait acheté un commerce dans cette ville.

Très estimé, il comptait de nombreux amis à Saint-Cloud. Il y fut président de l'Union Commerciale et Industrielle pendant de longues années et président du Comité des Fêtes de Mai. Il fut d'ailleurs toujours très dévoué à tout ce qui concernait la Cité qu'il aimait bien et qu'il a dû quitter avec regrets.

M. Albert Benoit a été inhumé dans le caveau de famille au cimetière Montparnasse.

Nous présentons à la famille nos bien sincères condoléances.

M. Georges GLUCK

Nous avons appris le décès, à l'âge de 55 ans, de M. Georges Gluck, survenu le 22 décembre 1957, à son domicile, 25, rue Gounod à Saint-Cloud.

M. Georges Gluck, après avoir pris comme on le sait, une part très importante à la Résistance, avait fait partie du Comité de Libération et avait été ensuite conseiller municipal.

Selon la volonté formelle du défunt, aucun faire-part n'a été adressé et les obsèques ont eu lieu au cimetière de Saint-Cloud dans la plus stricte intimité.

A Madame Gluck, à son fils et à sa belle-fille, nous présentons nos bien sincères condoléances.

M. Ferdinand FLAMENT

Un de nos employés communaux, ancien prisonnier de la guerre 1939-1945, M. Ferdinand Flament, est décédé subitement à l'hôpital de Versailles où il avait été transporté.

Ses obsèques ont été célébrées le 22 novembre en la chapelle du centre hospitalier de Versailles et l'inhumation a eu lieu au cimetière de Saint-Cloud en présence d'une nombreuse assistance.

Nous présentons à Madame Flament et à la famille nos condoléances émues.

MORT POUR LA FRANCE EN ALGÉRIE

Le parachutiste Goar Gabriel, du 8^e Régiment de Parachutistes coloniaux, engagé volontaire, est mort à 19 ans, le 10 décembre 1957, au Douar Mèlilla, secteur de Saint-Charles, cruellement frappé d'une balle à la tête, alors qu'il se lançait à l'assaut des positions rebelles.

Ses obsèques et les offices religieux ont eu lieu à Philippeville, le 12 décembre. Les honneurs militaires lui ont été rendus. La médaille militaire et la croix de la Valeur militaire avec palme lui ont été décernées. Gabriel Goar avait su acquérir par son allant, son courage et son dynamisme, l'amitié de tous ses camarades et l'estime de ses chefs.

Sa dépouille mortelle a été inhumée, le 5 janvier 1958 dans le caveau de famille à Villerouge-Termenès, dans l'Aude. La Ville de Saint-Cloud et les amis personnels de M. Goar avaient offert des gerbes de fleurs.

A Mme Goar, à M. Goar, ingénieur du service des Mines, qui habitent 34, rue de la Porte-Jaune, à sa sœur, à son jeune frère, nous présentons nos plus vives condoléances.

M. Laurence, maire-adjoint à l'Etat Civil, dès qu'il a été prévenu du malheur qui frappait la famille Goar, est allé, au nom du Gouvernement, du Préfet et de la Ville de Saint-Cloud, lui présenter ses condoléances émues.

Compte-Rendu Analytique de la Séance du Conseil Municipal

SEANCE DU 29 OCTOBRE 1957

Présents : MM. Chaveton, maire, Monsel, Rollin, Schreder, Joulia, adjoints, Mme Clément, M. Charondière, Mme Lorrain, MM. Guillaume, Petit, Colin, Delahaye, Salles, Ducros, Coutureau, Devèze, Primel, Bottigelli, Mme Chéron, MM. Le Guen, Bécart, conseillers municipaux.

Absents excusés : M. Laurence, adjoints, MM. Lemonnier, Beaufocher, Marin, Hatry, Comeau, conseillers municipaux.

Conformément à la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

- M. Laurence a donné pouvoir à M. Rollin ;
- M. Beaufocher a donné pouvoir à M. Chaveton ;
- M. Marin a donné pouvoir à M. Colin ;
- M. Hatry a donné pouvoir à M. Salles ;
- M. Comeau a donné pouvoir à M. Bottigelli.

Secrétaire de séance : M. Delahaye, qui a été nommé à l'unanimité.

Avant d'ouvrir la séance, M. Chaveton demande au Conseil d'observer une minute de silence à la mémoire de M. Albert Benoit, ancien conseiller municipal et président du Comité des Fêtes de Mai, décédé le 14 octobre 1957. M. Salles, au nom de son groupe, remercie M. le Maire et le Conseil Municipal, en soulignant les éminents services rendus par M. Benoit à la collectivité.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité. M. Le Guen demande toutefois une rectification. Il a été indiqué dans le procès-verbal que M. Le Guen demandait au Conseil d'émettre un vœu pour que cesse le bruit occasionné par les enseignes lumineuses placées place G.-Clemenceau. M. Le Guen déclare qu'il s'est élevé, non seulement contre le bruit causé par ces enseignes, mais contre tous les bruits anormaux constatés place G.-Clemenceau, que ce soit par les automobilistes, par les hors-bords sur la Seine ou par tous autres bruits qui troublent la tranquillité des habitants et qui sont néfastes aux vieillards, aux malades et aux enfants.

Le Conseil procédant ensuite à l'examen des questions portées à l'ordre du jour :

1^o Décide, par 22 voix et 4 abstentions, d'émettre un avis favorable à l'approbation par l'Autorité Supérieure du compte administratif des Etablissements hospitaliers de Saint-Cloud pour les opérations financières de l'exercice 1956, compte qui a été voté par la Commission administrative dans sa séance du 7 mai 1957 ;

2^o Décide, à l'unanimité, d'accorder aux agents communaux appelés à exécuter occasionnellement des travaux particulièrement pénibles, insalubres, dangereux ou salissants et ne bénéficiant pas d'une échelle indiciaire couvrant les risques et inconvénients qui résultent de l'accomplissement de ces tâches, diverses indemnités telles qu'elles ont été fixées par un arrêté ministériel du 15 juillet 1957.

Regrette que ces indemnités, qui s'échelonnent, suivant la nature des travaux, entre 26 et 90 francs par jour de travail, ne soient pas plus substantielles.

Regrette, d'autre part, d'être dans l'obligation de s'en tenir aux échelles de traitement fixées par des arrêtés interministériels et de ne pouvoir, de ce fait, rémunérer comme il convient le personnel communal, surtout celui qui se trouve aux échelons de début, ce qui empêche tout recrutement et met les communes dans le plus grand embarras.

Regrette enfin de ne pouvoir relever les traitements pour tenir compte de l'augmentation actuelle du coût de la vie ;

3^o Décide, à l'unanimité, de renouveler pour une nouvelle période de 9 années, à partir du 1^{er} janvier 1958, le bail du bureau de poste des Coteaux, avenue Romand, immeuble communal, avec une clause de révision triennale. Fixe le loyer à payer annuellement par l'Administration des P.T.T.

M. Bottigelli demande que le bureau de poste des Coteaux soit déplacé pour desservir le quartier de la Passerelle de l'Avre et qu'un nouveau bureau soit créé au Parc de la Bérengère.

M. le Maire fait observer qu'une création de cette nature nécessite la mise à la disposition de l'Administration des P.T.T. de locaux appropriés qui n'existent pas actuellement.

M. Charondière fait observer qu'il ne peut s'agir pour le moment que d'une recette auxiliaire ne nécessitant pas la présence d'un fonctionnaire titulaire et que, dans ces conditions, une solution peut être trouvée, en faisant appel à un commerçant qui accepterait, sous réserve de l'accord des P.T.T., de tenir une recette auxiliaire ;

4^o Profitant de la vente de bennes à ordures ménagères non nécessaires à la ville par suite de la mise en concession du service d'enlèvement, décide, à l'unanimité, de rénover le parc automobile municipal et, en conséquence, de remplacer quatre véhicules usagés ci-après : une voiture ambulance, deux voitures tourisme, une camionnette de service, de passer à cet effet un marché de gré à gré avec le concessionnaire des Etablissements Renault à Versailles pour une voiture tourisme et deux camionnettes dont une destinée à être aménagée en ambulance par un établissement spécialisé. La seconde voiture tourisme d'un type familial sera acquise aux Etablissements Peugeot.

M. Rollin rappelle les demandes déjà formulées par Mme Clément et M. Charondière en vue de l'acquisition par la ville d'un autocar d'occasion pour assurer le transport des enfants à la garderie municipale. Sur intervention de M. le Maire et de M. Salles, le Conseil n'est pas d'avis d'acquiescer un véhicule d'occasion. L'acquisition d'un tel véhicule n'est pas pour autant écartée, elle reste subordonnée à des possibilités financières.

5^o Décide, par 22 voix contre 4, celles des conseillers du groupe communiste, d'émettre un avis favorable à la levée des mesures d'insalubrité qui frappent l'immeuble sis 14, rue de l'Eglise à Saint-Cloud, sous la réserve formelle que les copropriétaires s'engagent à effectuer tous les travaux permettant de

rendre salubre le dit immeuble, qui avait été déclaré totalement insalubre en 1941 par le Conseil départemental d'Hygiène.

Préalablement au vote, M. le Maire, faisant un rapide historique de la question, avait indiqué que c'était dans le cadre d'un vaste programme de lutte contre le chômage entrepris par le Gouvernement de l'époque, qu'un certain nombre d'immeubles ont été frappés d'insalubrité pour permettre leur démolition et leur reconstruction immédiate ; que malheureusement en raison des circonstances, le programme n'a pu se réaliser mais que les mesures d'insalubrité ont été maintenues. Il y a intérêt aujourd'hui, toutes les fois qu'un immeuble n'est pas touché par le plan d'aménagement communal, ni compris dans un programme de démolition, à lever les servitudes qui frappent l'immeuble si le ou les propriétaires s'engagent à effectuer les travaux permettant de rendre le dit immeuble salubre.

M. Coutureau déclare qu'il votera pour la levée de la mesure d'insalubrité et signale que 70 p. 100 des immeubles déclarés totalement insalubres ne peuvent être rendus salubres pour des raisons de propects notamment. Il demande, et M. Salles est de son avis, que l'on précise bien qu'il s'agit pour l'immeuble de la rue de l'Eglise, d'une mesure exceptionnelle et que toutes les demandes de cette nature déposées dans l'avenir devraient être examinées par une commission spécialement compétente avant d'être soumises au Conseil Municipal.

M. Bécart approuve le point de vue de M. Coutureau et signale en passant qu'il est regrettable que pendant des années, on ait réclamé une loi protégeant les immeubles insalubres et que lorsque celle-ci est votée, on s'efforce de la contourner. Il est d'accord pour donner un avis favorable mais conditionnel à l'exécution des travaux de remise en état de l'immeuble.

M. Salles demande que l'on précise bien que les locataires qui se rendront acquéreurs de leur appartement s'engagent à y apporter les améliorations nécessaires.

M. Bottigelli ne voit dans la demande de levée d'insalubrité que la faculté pour le propriétaire de vendre ses appartements. Il déclare que la mesure réclamée aujourd'hui en entraînera d'autres et permettra d'éterniser une situation déplorable. C'est pourquoi il votera contre.

M. Primel partage son avis en ajoutant que les locataires n'ont peut-être pas les moyens pour acheter leur appartement.

A ce sujet, M. Rollin précise que les locataires ont déjà passé un acte sous seing privé avec leur propriétaire en vue de l'achat de leur appartement et qu'ils sont d'accord pour procéder aux aménagements nécessaires ;

6° Décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention exceptionnelle à l'Association du jeu de boules « Les Boul'Dogs » de Saint-Cloud, qui a participé au championnat de France et qui a eu de ce fait des frais supplémentaires à supporter ;

7° Décide, à l'unanimité, d'autoriser le remboursement d'une concession de 30 ans dans le cimetière de Saint-Cloud ;

8° Décide, à l'unanimité, de faire installer par l'Administration des P.T.T., trois nouvelles boîtes aux lettres dans Saint-Cloud, une rue de Buzenval, une autre dans le bas de la rue des Gâte-Ceps et la troisième rue Sevin-Vincent ;

9° Décide, à la demande de M. le Maire, de surseoir à la décision à prendre concernant la passation d'un contrat avec une société de publicité, en vue de la fourniture gratuite à la ville de kiosques-abris à placer aux plus importants points d'arrêt des lignes d'autobus qui desservent la commune.

M. Le Guen rappelle ses requêtes antérieures concernant la construction d'abris place G.-Clemenceau et demande s'il ne serait pas possible d'obtenir que les autobus, au lieu de rester devant le bureau de la R.A.T.P., prennent leur position de départ, ainsi les personnes qui attendent pourraient se mettre à l'abri dans les véhicules.

M. le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre qu'il a adressée à M. le Directeur Général de la R.A.T.P. au sujet précisément de la construction d'abris place Clemenceau et, en attendant, de la possibilité de laisser pénétrer les voyageurs dans les autobus en partance et avant même que ces véhicules n'aient pris leur position de départ ;

10° Décide, à l'unanimité, en vue de la fourniture au Département de Seine-et-Oise de trois paires de classes démontables, en remplacement des bâtiments prêtés par le Département l'an dernier et conservés par la commune, de passer un marché de gré à gré avec la société qui fournit cette année des classes démontables au Département, la société avec laquelle la commune avait décidé de traiter au début de l'année n'ayant pu remplir ses engagements, faute par elle d'avoir pu obtenir des licences d'importation pour le bois.

M. Bécart fait observer qu'il est de l'intérêt de tous de ne pas avoir recours actuellement à des importations de bois.

M. Monsel profite de cette question pour faire le point de la situation scolaire à la rentrée d'octobre 1957 ;

11° Décide, à l'unanimité, de faire prolonger sur le boulevard Sénard, dans la partie comprise entre le nouveau marché couvert et la rue Charles-Blum, l'égoût qui vient d'être établi pour l'écoulement des eaux de ce marché, afin d'assainir défini-

tivement le boulevard Sénard, entre la rue Charles-Blum et la rue du Val-d'Or. Ouvre pour régler ces travaux supplémentaires un crédit de un million de francs à inscrire au budget additionnel de 1957 ;

12° Décide, à l'unanimité, de créer une commission du Plan d'Aménagement de Saint-Cloud, qui sera chargée d'examiner l'avant-projet préparé par un architecte urbaniste désigné par l'Etat ; d'étudier ce plan sous ses aspects sociaux, techniques et financiers et de rapporter les résultats de ses travaux au Conseil Municipal et à ses commissions compétentes.

Cette commission sera composée comme suit :

M. Chaveton, maire-président ; M. Joulia, adjoint ; MM. Charondière, Lemonnier, Coutureau, Comeau, Bécart, conseillers municipaux ;

13° Elève, à l'unanimité, une vive protestation au sujet de l'affichage qui est établi dans Saint-Cloud, n'importe comment et n'importe où, en infraction aux lois et règlements en vigueur. Demande à M. le Préfet de vouloir bien faire respecter les textes légaux et réglementaires et de faire supprimer les affiches placées illégalement. Demande également la suppression des enseignes lumineuses clignotantes et la réglementation des enseignes lumineuses fixes.

QUESTIONS DIVERSES

1° M. le Maire donne connaissance d'une lettre de Bad Godesberg concernant la venue à Saint-Cloud, au printemps d'une schola qui donnerait une représentation musicale. Il demande l'accord de l'Assemblée, en lui signalant qu'il ne pourra hélas y avoir de notre part réciprocité du fait qu'aucune schola n'est actuellement au point dans la commune, que M. Maciet, professeur de musique et organiste, consulté à ce sujet, a fait savoir que pour mettre sur pied une telle formation, il faudrait engager une dépense de plus de 300.000 francs, sans compter les frais de déplacement ; que malheureusement les possibilités financières de la commune ne permettent pas d'envisager une telle dépense. C'est également le sentiment de M. Monsel, qui n'est pas partisan pour les jumelages d'envisager des dépenses qui, en fin de compte, ne profitent qu'à un très petit nombre.

Le Conseil s'est montré favorable à la venue à Saint-Cloud de la Schola de Bad Godesberg ;

2° M. Joulia, adjoint chargé de la question du logement, fait un exposé sur les constructions prévues rue Sevin-Vincent. Le démarrage de celles-ci a, dit-il, été retardé par les difficultés rencontrées pour obtenir, d'une part, les permis de construire, d'autre part, des propositions d'entreprises dans la limite des prix-plafonds imposés. Il précise que l'affaire est en bonne voie et que le retard apporté dans la réalisation du programme n'est pas excessif, comparativement à ceux que connaissent la plupart des chantiers en cours ;

3° M. Primel signale le cas d'une marchande de poissons que les nouvelles dispositions prises par la Municipalité en accord avec la Commission des Marchés risquent de léser.

M. Le Guen estime que l'on doit interdire toute création nouvelle de vente sur la voie publique mais que l'on ne doit pas empêcher une personne d'exercer le métier qu'elle pratique depuis de longues années.

M. Monsel répond que si l'on tient compte de tous les cas particuliers, il est impossible de faire preuve d'autorité et d'appliquer une réglementation qui intervient dans l'intérêt des consommateurs ; que si, en effet, l'ouverture du marché de Montretout pour les poissonniers amène de la concurrence et un plus grand choix, c'est en fin de compte les consommateurs qui en bénéficieront.

M. le Maire indique qu'il n'est pas possible d'apporter de dérogations à la réglementation présente et indique que la personne signalée par M. Primel a trouvé une solution à sa situation ;

4° M. Le Guen demande l'ouverture d'une enquête sur les raisons qui ont empêché l'hôpital de Saint-Cloud de recevoir une femme gravement malade, laquelle a dû être dirigée vers un hôpital voisin. Il voudrait qu'à l'hôpital de Saint-Cloud un local soit toujours libre pour recevoir des Clodoaldiens atteints d'une maladie subite et grave.

M. le Maire dit que cette question n'a pas échappé à la Commission administrative et à la Direction de l'hôpital mais que le manque de place ne permet pas actuellement de la résoudre favorablement. Il précise que c'est pour tenir compte de cette situation anormale que des travaux importants d'agrandissement vont être entrepris prochainement à l'hôpital et qu'ils permettront de recevoir 150 malades de plus.

M. Devèze signale qu'au cours d'une réunion des Maires du canton en juin dernier, la question a été soulevée et que M. le Directeur départemental de la Santé a dit combien elle était difficile à résoudre.

M. le Maire pense que seuls les travaux d'agrandissement permettent d'aplanir les difficultés actuelles.

M. Le Guen estime que c'est une question d'organisation ;
5° M. Charonnière demande où en sont les projets de construction à réaliser sur un terrain situé quai Carnot dont le Conseil Municipal avait envisagé l'expropriation.

M. le Maire lui fait savoir que les permis de construire ont été délivrés mais que les sociétés immobilières constructrices ont connu des difficultés pour assurer le financement des opérations envisagées et qu'elles envisagent de céder le terrain à la Caisse des Dépôts et Consignations, laquelle s'engagerait à poursuivre les dits projets ;

6° Mme Lorrain intervient au sujet d'un enfant de Saint-Cloud qui n'aurait pas été admis dans une classe de l'école de garçons de Montretout.

M. Monsel, adjoint chargé des questions scolaires, donne lecture d'une lettre du directeur de l'école et toutes explications sur cette affaire.

..

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 23 h. 50.

Le Secrétaire de Séance :

D. DELAHAYE.

Vu,

Le Maire :

CHAVETON.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Nous avons relevé dans différents documents officiels les promotions ci-après :

Ordre des Arts et Lettres

Au grade de chevalier (arrêté ministériel du 23 octobre 1957) :

M. BALLOCHE Fernand, architecte bien connu, 29, rue Gounod, à Saint-Cloud.

M. CHAMPION, vice-président de la Société Nationale des Beaux-Arts, exposant assidu du Salon des Artistes Clodoaldiens.

Médaille d'Honneur de l'Education Physique et des Sports

Médaille d'or (arrêté ministériel du 25 septembre 1957) :

M. ANDRIVET Jean, 2, rue des Gaillons, St-Cloud.

Médaille de la Famille Française

Médaille de bronze (décret du 17 décembre 1957) :

Mme JOUSSET, née SANGROUBER Marie-Louise, 5 enfants, demeurant 25, rue du 18-Juin.

Mérite Commercial

Au grade de chevalier (décret du 13 août 1957) :

M. BRAISE, 25, rue Armengaud, Saint-Cloud.

Nous adressons à ces nouveaux promus, nos sincères félicitations.

ON FAIT REVIVRE A SAINT-CLOUD LA FIGURE DE CHARLES PÉGUY

Le souvenir de Charles Péguy a été évoqué au cours du mois de décembre à Saint-Cloud.

On a pu applaudir en effet au cinéma « Le Régent » le film « Présentation de la Beauce à Notre-Dame de Chartres ». On a, à cette occasion, entendu les beaux vers des poèmes de Péguy qui a donné son titre au film. On sait que Péguy, âgé de 39 ans, entreprit à pied le pèlerinage de Paris à Chartres pour obtenir la guérison miraculeuse d'un de ses enfants gravement malade.

L'auteur des Cahiers de la Quinzaine, de la Tapisserie de

Notre-Dame, du Mystère de Sainte-Jeanne d'Arc et de tant d'autres œuvres, polémiques et poétiques, devait tomber, mortellement frappé un soir de bataille, en septembre 1914, à Villeroy.

Plus de 200 jeunes qu'accompagnaient Mme la Directrice du Lycée de Jeunes Filles de Saint-Cloud et de nombreux professeurs, s'étaient groupés à la diligence éclairée des professeurs Vicard et Jeune, de M. Chancerel, conservateur du Musée Balzac.

M. Laurence, maire-adjoint, chargé des questions culturelles, avait tenu à venir féliciter le fils aîné de Péguy qui, à la librairie Gallimard, réunit actuellement tous les inédits de Ch. Péguy.

Les Noces d'Or de Madame et Monsieur ROLLIN, Adjoint au Maire

Le samedi 11 janvier, l'église de Saint-Cloud était quasi-pleine. M. et Mme Gaston Rollin y célébraient leurs noces d'or et la population de notre cité avait tenu, sans distinction d'opinion, à manifester sa vive sympathie à un couple simple, modeste et heureux, qui vécut toujours dans l'harmonie parfaite de la communion d'âmes. C'est ce que nota, avec infiniment de délicatesse, le Chanoine Collin, curé de Saint-Cloud, dans l'allocution qu'il adressa à Mme et à M. Rollin, qui reçurent à la sacristie les félicitations de leurs très nombreux amis.

A la mairie on fêta, comme il se devait, celui qui fut un jour nommé Maire, et qui, depuis près de trois lustres, se dévoue comme Maire-Adjoint aux œuvres municipales et sociales et n'a jamais été effleuré par le moindre esprit de lucre. Le Maire, M. Chaveton, entouré des quatre adjoints, de M. Bonnifaud, secrétaire général de la Mairie, lut l'extrait du registre des actes de mariage, qui, il y a 50 ans, à Boulogne-Billancourt, scella l'union de Mme et de M. Gaston Rollin. Il prononça l'éloge d'une belle famille française, qui compte trois enfants, dix petits-enfants et deux arrière-petits-enfants. Des fleurs furent remises à Mme Rollin. Un cadeau fut offert à Mme et à M. Rollin, qui répondit avec pertinence au Maire, en associant son épouse au bien qu'il a pu faire au cours de sa vie. Un vin d'honneur fut ensuite servi. Et chacun se félicita d'avoir pu assister à une manifestation de cordiale sympathie à laquelle M. Gilbert Cartier, député de Seine-et-Oise, maire de Villeneuve-le-Roi était présent ainsi que le fils de M. Rollin, qui est conseiller général de la Seine et sa belle-fille, ancien sénateur de la Seine, et beaucoup d'autres personnalités de la ville de Saint-Cloud et des départements de la Seine-et-Oise et de la Seine.

Dans les Sociétés, Associations ou Groupements de Saint-Cloud

U. A. S. LA CLODO Section Gymnastique et Athlétisme

L'activité de la section Gymnastique-Athlétisme de la société municipale de Saint-Cloud a, durant plusieurs années, été limitée, malgré un travail acharné, par le manque de moniteurs.

Or, les dirigeants de cette belle section qui groupe

actuellement plus de cent membres actifs, ont réussi à former de jeunes moniteurs qualifiés. De plus, autour de ce noyau ainsi constitué, sont venus d'autres moniteurs des comités voisins.

La section dispose donc dès maintenant de sept moniteurs pourvus du diplôme fédéral. Ainsi, les sections masculines et féminines vont pouvoir participer à de nombreux challenges et compétitions.

Certains de nos éléments, tant masculins que féminins, concourront certainement lors de compétitions nationales, voire même en équipe de France.

La section espère aussi pouvoir organiser à Saint-Cloud, avec l'aide de la Municipalité, plusieurs manifestations à caractère artistique et même avoir des contacts avec nos voisins.

Donc, tous ces moniteurs et gymnastes doivent constituer pour les jeunes de Saint-Cloud un puissant attrait et une sérieuse émulation.

Cette année, nous avons la création d'une Coupe de France de Gymnastique artistique dans laquelle nous avons engagé notre équipe féminine. Nous allons donc recevoir en notre Gymnase des éléments des Comités régionaux de la France entière et nous prions les supporters clodoaldiens de venir encourager nos jeunes filles lors de ces manifestations.

La jeunesse de Saint-Cloud, si importante, grâce au renouveau de vitalité qui existe en France depuis 1944 a donc la possibilité dans notre section de se développer physiquement et moralement.

Nous ne saurions vous répéter : Parents, faites inscrire vos enfants à la Section de Gymnastique-Athlétisme de la Société Municipale « La Clodo », Stade Kelly, Gymnase municipal, 19, rue de Buzenval.

Auprès du Directeur des Cours : M. RAMILLON, ou du Secrétaire de section : M. BEL, aux séances d'entraînement les :

ADULTES, Masculins et Féminins : mardi, de 20 à 22 heures ; jeudi, de 20 à 22 heures ; dimanche, de 9 à 12 h. 30.

PUPILLES et FILLETTES : jeudi, de 18 à 20 heures et samedi, de 18 à 20 heures.

L'Équipe première de football de l'U.A.S. "LA CLODO", à MAIDENHEAD

Faisant suite à l'invitation qui avait été adressée par la Ville de Saint-Cloud en avril dernier aux « Old Gordonians F.C. », de Maidenhead, de prendre part au tournoi de football organisé par l'U.A.S. La Clodo et doté de la coupe Antonat, le club sportif britannique avait invité les Clodoaldiens à venir disputer chez eux un match retour.

Les Clodoaldiens, dès leur arrivée à Londres, le 1^{er} novembre, furent accueillis par M. Edwards, l'actif dévoué secrétaire des « Old Gordonians ». Ils furent ensuite transportés en car à Maidenhead où, après avoir été hébergés dans des familles anglaises, les sportifs, dirigeants et accompagnateurs clodoaldiens furent reçus à l'Hôtel de Ville par le maire, M. Wilton, entouré des membres du Conseil Municipal, de M. Hopgood, ancien maire, de M. Stanley Platt, secrétaire général de la mairie, et de Mme Platt, faisant fonction d'interprète.

Au cours de cette réception et pour la première fois, le film de la cérémonie du jumelage du 5 juin entre Maidenhead et Saint-Cloud fut présenté.

Le samedi matin 2 novembre, à 10 heures, M. Monsel, maire-adjoint de Saint-Cloud, accompagné de M. Wilton et en présence d'une nombreuse assistance, déposa une couronne au monument aux Morts.

Le même jour, à 11 heures, la maîtresse, Mme Wilton, donna le coup d'envoi du match de football entre les « Old Gordonians » et La Clodo ». Devant un très nombreux public et une partie très disputée, mais jouée avec beaucoup de fair-play, l'U.A.S. La Clodo disposa des « Old Gordonians » F.C. par 4 à 1.

L'équipe clodoaldienne avait la formation suivante : but, D'Emmanuele ; arrières, Le Nevé, Bock ; demi, G. Sellier, Laudré, M. Sellier ; avants, Hammoud, Letihet, Jacquelin, Hassen, Thiéblemont.

Le soir, eut lieu un banquet de 100 couverts présidé par M. et Mme Wilton. De brèves allocutions furent prononcées par M. Wheeler et par les dirigeants des deux clubs sportifs. Une interprète traduisit ensuite, en français, un message de M. Monsel, maire-adjoint, qui, n'ayant pu assister au banquet, avait tenu à remercier nos amis anglais du charmant et chaleureux accueil réservé tant aux sportifs dirigeants qu'aux accompagnateurs clodoaldiens.

A signaler que M. Guillaume, conseiller municipal de Saint-Cloud, ainsi que M. André, vice-président, membre fondateur de La Clodo, participèrent à ce déplacement, ainsi que MM. Baudry, Farsal, Giromini, Faimali, Bugat, Perrin et Roussel, dirigeants de la section de football de La Clodo.

LE XII^e SALON DES ARTISTES CLODOALDIENS

Le samedi 7 décembre eut lieu dans les salles du Centre Culturel, rue des Ecoles, le vernissage du XII^e salon de Saint-Cloud, sous la présidence d'honneur du Maire, accompagné des représentants de la Municipalité.

Soixante exposants participaient à cette exposition locale dont l'unité d'inspiration et la diversité d'expression composaient un ensemble qui a été très apprécié.

La qualité des envois et une sélection efficace classent maintenant ce salon parmi les plus valables de la Région parisienne.

Les artistes clodoaldiens avaient groupé leurs œuvres auprès des sculptures de Métayer, premier grand prix de Rome et de la peinture de Guastualla, leurs invités d'honneur.

En parcourant les salles, les bois du maître Jean Chièze ont été particulièrement remarquables. Il présidait les excellentes processions à Séville, de Domenget, les dessins de Béquet sur Lourmarin, les bois de Fayien, et les dessins d'Indochine de Tournois. Les arts graphiques étaient ainsi magnifiquement représentés.

La peinture tenait également bien sa place avec les aquarelles de Crevel, vigoureuses et justes, Belabre aux accents graves avec une ferme espagnole, Maréchal et une composition colorée et bien rythmée, Dega, sincère et épris de lumière, avec un romantique Village d'Ile-de-France et un sous-bois solide, Latour-Belot et une neige très réussie de la Villa Molière à Meudon, une marine bien sentie de Chambret, de bons paysages de Lévy-Murgier, Antihovitch, toujours bon peintre d'atmosphère, des paysages bretons sensibles de Drevill, les aquarelles de S. et Y. Bayard, les peintures de Margoni aux belles harmonies, Dantan aux fins accords, deux bons paysages de Saint-Cloud, de Merckel, les aquarelles de Patou, un portrait plein de caractère de Moguez, des dessins bien construits de Prunières, des fleurs de Krauch, des Côtes Basques de Saint-Gal, des paysages très personnels de Renoux et un intérieur d'église de Arnaud.

Citons encore un paysage de Jouvet, les aquarelles d'Anverscheidt, un port breton de Langet, les gouaches de Mme Muller, une nature morte d'une belle matière de Mme Vitrac, une composition de Tati, des gouaches très réussies de Rov, un grand duc menaçant de Pueblo, le port de Deauville de Bruni, des bruyères landaises de Clabé-Navarre, un « Entrevaux » de Chaumard, une vue de Grasse par Alexandre, un paysage de Blaser et des compositions intéressantes de Moreau.

Quant à la sculpture elle était magistralement représentée par l'ensemble de Métayer, une tête magnifique de Del Debbio, un groupe de Jazz de Haas, un marbre très pur : nu de Lavbray et des tailles directes d'animaux de Hesseng, Orban et Laurent, une pierre de Barbé.

CERCLE D'ÉCHECS

« LA TOUR PREND GARDE »

Vingt-trois équipes, soit 92 joueurs, chiffre jamais atteint dans aucune réunion de ce genre, ont affronté dernièrement le concours organisé par le Cercle d'Échecs de Saint-Cloud.

M. Raguin, président, MM. Mauger et Danède, le vice-président et le secrétaire de la Fédération Française d'Échecs, étaient présents ainsi que MM. Chaveton, maire de Saint-Cloud ; Rollin, adjoint ; Ducros, conseiller municipal.

La Coupe de Saint-Cloud fut enlevée par le « Cercle de la Rive-Gauche » ex æquo avec la « Tour Blanche » ; le prix de Montretout, par l'équipe de Saint-Cloud ; le prix des Coteaux, par Paris-Nord Echecs ; le prix du Centre, par Sèvres.

Au vin d'honneur, M. le Maire Chaveton prononça une courte allocution qui fut chaleureusement applaudie.

CHORALE A CŒUR JOIE

La Chorale à Cœur Joie de Saint-Cloud est heureuse de vous annoncer son concert annuel qui aura lieu le samedi 8 février à 21 heures à la salle des fêtes de Saint-Cloud.

Elle vous présentera une revue de chants folkloriques, classiques et modernes.

Nous vous attendons donc nombreux à cette petite soirée.

Les portes de la chorale sont ouvertes à tous les jeunes gens et jeunes filles que le chant choral intéresse.

S'adresser à Claude Bellut, 17, rue des Ecoles, Saint-Cloud (MOL 45-73).

ASSOCIATION « LES AMIS DES BÊTES »

L'Association « Les Amis des Bêtes », dont le président-fondateur est le docteur F. Mery, annonce la création de la filiale des « Amis des Bêtes » de Seine-et-Oise, présidée par le docteur Arnaud, 44, boulevard de la République, à Saint-Cloud.

Le but de cette Association est de « développer par tous les moyens la meilleure connaissance du monde merveilleux des bêtes, pour aider la conservation de cet équilibre indispensable à la nature que menace chaque jour davantage l'humanité ».

Adresser les adhésions au siège (C.C.P. Paris 16.164-09).

AMICALE DES ECOLES PUBLIQUES DE SAINT-CLOUD

L'Amicale organise, comme chaque année, un grand bal d'enfants costumés le dimanche 16 mars à 14 h. 30, Salle des Fêtes Municipale, rue Hébert, avec concours de costumes et goûter. *Entrée gratuite.*

Le Groupe Théâtral « La Compagnie Ducros », après son dernier grand succès avec « La Fleur d'Oranger », prépare une nouvelle pièce et compte donner une grande représentation avec toute la troupe, le samedi 26 avril à 20 h. 30, Salle des Fêtes, au profit de ses œuvres sociales et de la Caisse des Ecoles de Saint-Cloud, avec la très belle pièce en trois actes de Jacques Deval : « Mademoiselle », le grand succès du théâtre du Luxembourg.

La troupe est déjà retenue pour jouer cette pièce dans plusieurs communes de Seine-et-Oise, au profit des œuvres scolaires.

L'EXPOSITION DU PHOTO-CINÉ-CLUB

L'exposition organisée les 9, 10 et 11 novembre par le Photo-Ciné-Club de Saint-Cloud, au Centre Culturel et Artistique, a remporté le plus vif succès. Inauguré par M. Chaveton, maire, et M. Rollin, maire-adjoint, l'exposition très bien présentée, surprit agréablement les visiteurs qui y trouvèrent d'excellentes photographies dans la catégorie « noir et blanc » et purent découvrir les possibilités de la couleur, encore insoupçonnées du grand public. L'intérêt que suscita cette présentation obligea les animateurs à donner sept séances de projections au lieu des trois prévues et toujours devant une salle comble. En effet beaucoup de personnes pratiquent la photographie, mais il faut bien reconnaître que la plupart des amateurs ne cherchent pas à obtenir le rendement optimum de l'appareil qu'ils possèdent parce qu'ils ne s'accordent pas les quelques instants de réflexion suffisants pour cadrer un cliché ou obtenir un effet heureux. Si le goût inné de chacun est le meilleur garant de la réussite lorsque celui-ci est sûr, il n'en demeure pas moins que la photographie s'apprend tant du point de vue technique qu'artistique, car ce moyen d'expression est un art qui obéit à des règles particulières : le privilège du photographe n'est-il pas de pouvoir saisir une attitude, un mouvement, une vision du monde qui ne se renouvellera jamais plus ?

Le but d'un Photo-Club est donc d'éclairer les amateurs, de leur montrer leurs possibilités, et d'animer des discussions pour le plus grand profit de ses membres. Le meilleur accueil sera réservé à tous ceux qui voudront bien venir à nos séances (le premier et le troisième mardis de chaque mois, au Centre Culturel).

ASSOCIATION P.A.C.T.

Action contre le taudis et Aide aux Mal-Logés

L'Association P.A.C.T. de Saint-Cloud a tenu le 20 novembre 1957 son assemblée générale annuelle et commencé sa troisième année d'activité.

Elle a pu déjà étudier 43 dossiers et aider efficacement plus de 30 foyers mal logés.

Tous les propriétaires et locataires ayant des réparations, des projets d'équipement (eau, égouts, etc.) ou des remises en état de logements à effectuer, ont intérêt à la consulter ; l'Association se charge, avec leur accord, de faire les études, établir les devis et constituer les dossiers pour obtenir subventions et prêts des organismes officiels : Caisse d'Allocations Familiales, Fonds National pour l'Amélioration de l'Habitat, Caisse de Pré-Financement...

Son intervention est absolument gratuite.

Des familles mal logées hésitent parfois à apporter des améliorations à leur logement dans la crainte de diminuer — ce faisant — leur chance d'obtenir un nouveau logement.

Il est formellement précisé que les demandes d'attribution sont examinées sans tenir compte des améliorations effectuées pour rendre plus habitables les logements actuels, ces améliorations étant de toutes façons utiles pour les occupants ultérieurs.

Pour tous renseignements, écrire à l'Association P.A.C.T., 28, rue Royale, Saint-Cloud.

UNE NOUVELLE INITIATIVE SOCIALE DES CLODOALDIENS

Une Association dénommée « Aide à domicile aux personnes âgées » vient d'être constituée conformément à la loi de 1901.

Son Président est M. Toustou.

Son siège social : 19, rue du Calvaire, Saint-Cloud (S.-et-O.).

La déclaration en a paru au *Journal Officiel* du 14-12-57.

Le but : fournir à toute personne âgée, malade, n'ayant pas les moyens de faire les frais d'une aide, une femme de ménage qui la décharge de toute besogne ménagère. Cette formule permettant aux intéressés, dont l'état ne justifie pas l'hospitalisation, de recevoir à domicile les soins désirables.

Il s'agit de s'inspirer du système de « home care » qui a fait ses preuves en pays anglo-saxons et que l'Assistance Publique vient d'expérimenter à Paris avec un plein succès.

Les ressources :

1° La générosité des membres de l'Association à laquelle nous invitons tous ceux que le problème intéresse à adhérer ;

2° Les subventions des collectivités publiques, dont une telle formule soulage le budget en évitant des journées d'hospitalisation qui coûtent très cher.

MOTO-CLUB CLODOALDIEN

TRIAL DE NOEL 1957

Cette épreuve motocycliste organisée par le Moto-Club Clodoaldien, le 15 décembre 1957 dans les bois de Buc, a obtenu un grand succès, grâce à la collaboration de clubs amis et à la participation de champions de grande classe, dont les efforts furent récompensés par les challenges « Ville de Saint-Cloud », Antonat et Garnier, « Clajama », les coupes : Huiles Haffa, des bougies Floquet, Coca-Cola et Ricard, ainsi que les nombreux prix offerts par de généreux donateurs.

RESULTATS

Challenge « Ville de Saint-Cloud », 1^{er} M.C. Châtillonnais.
Challenge Antonat, 1^{er} A.M. Saint-Cloud.
Challenge Garnier « Clajama », 1^{er} R.T. Dupleix.
Coupe Haffa, 1^{er}, expert vainqueur du Trial, Charrier, A.M. S.C.

Coupe Ricard, 1^{er} Militaire Saint-Marc.
 Coupe Floquet, 1^{er} Touriste Bohec, V.M. Nemours.
 Coupe Coca-Cola, 1^{er} moins de 20 ans Kerviel, M.C.C.

SPORT — TOURISME — CAMPING

Le Moto-Club Clodoaldien se tient à la disposition des intéressés qui désirent prendre part aux sorties amicales et touristiques qu'il organise, se charge d'obtenir toutes licences de Sport, Tourisme, Camping.

Réunions et adhésions tous les vendredis à 21 heures à son siège, Café Puel, 76, boulevard Sénard, Saint-Cloud.

LA PÉTANQUE CLODOALDIENNE

La Pétanque Clodoaldienne, association déclarée au *Journal Officiel* du 1^{er} décembre 1957, vient de former son bureau qui est ainsi composé :

Président : M. A. Pleau.
 Vice-Présidents : MM. Guéguen Roger et Bobbi Roger.
 Trésorier : M. Daumont Serge.
 Secrétaire : M. Cochet Roger.
 Secrétaire-Adjoint : M. Pleau Jacques.
 But de l'association : la pratique du jeu de boules.
 Siège social : 4, avenue Bernard-Palissy, Saint-Cloud.

SERVICE DE GARDE DES MÉDECINS POUR L'ANNÉE 1958

NOMS	JANV.	FÉV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOUT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	JANV. 1959
Rollin, MOL 51-46, 1, place de Silly			23			22		24			1 ^{er}		4
Isserlis, MOL 45-89, 10, rue de Buzenval	5		30		25				14		2		11
Godard, MOL 49-06, 20 bis, rue Armengaud	12			6		1 ^{er}		10			9		18
Louin, MOL 40-44, 4, avenue du Maréchal-Foch	19			7	18			15			11		25
Haas, MOL 51-53, 37, avenue du Maréchal-Foch	26			13		8		17			16		
Louvet, MOL 30-01, 21, Parc de Montretout	1 ^{er}			20		15		31			23		
Derville, MOL 49-56, 76, boulevard de la République		2		27		29			7		30		
May - Fougerouse, MOL 44-21, 1 bis, av. du Général-Leclerc		9			1 ^{er}		6		21			7	
Benezech, MOL 28-54, 18, rue Dailly		16			4		13		28			14	
Philippe, MOL 82-23, 51, rue du Val-d'Or		23			8		14			5		21	
Semelaigne, MOL 33-04, 3, Parc de la Bérengère			2		11		20			12		25	
Ribard, 48, rue Royale			9		15		27			19		28	
Carli, MOL 66-56, 11, rue du Mont-Valérien			16		26			3		26			1 ^{er}

Le présent tableau annule le précédent qui comportait une prévision des gardes de janvier 1958.

Tableau concernant les URGENCES de NUIT

Pour les urgences de nuit, le Dr Louvet sera remplacé par les docteurs :

Rollin : du 1^{er}-1 au 4-1-1958.

Godard : du 20-4 au 26-4-1958.

Louin : du 15-6 au 28-6-1958.

Carli : du 31-8 au 6-9-1958.

Ribard : du 23-11 au 29-11-1958.

Pour les urgences de nuit, le Dr Haas sera remplacé par les docteurs :

Dervillé : du 26-1 au 1^{er}-2-1958.

Philippe : du 13-4 au 19-4-1958.

Benezech : du 8-6 au 14-6-1958.

May-Fougerouse : du 17-8 au 23-8-1958.

Semelaigne : du 16-11 au 22-11-1958.

SERVICE DE GARDE DES PHARMACIENS POUR LE PREMIER SEMESTRE 1958

NOMS	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
Thomas, MOL 40-17, 7, rue Dailly	1 ^{er}		2		4 et 8	
Bailly, MOL 40-10, 17, rue de l'Eglise	12		9		11 et 15	
Grosjean, MOL 45-88, 15, rue de Buzenval	5		16		18	
Landry, MOL 56-11, 14, avenue de Longchamp	19		23		25 et 26	
Maréchal, MOL 40-24, 47, rue Gounod	26		30			1 ^{er}
Mignard, MOL 42-11, 11 bis, rue Royale		2		6 et 7		8
Perrotin, MOL 55-28, 9, avenue Bernard-Palissy		9		13		15
Ricquier, MOL 40-95, 86, boulevard de la République		16		20		22
Sanguinetti, MOL 99-83, 51 bis, rue du Val-d'Or		23		27	1 ^{er}	29

Les pharmaciens de Saint-Cloud rappellent qu'à tour de rôle ils assurent un service de garde hebdomadaire.

Le service de garde comporte l'ouverture de l'officine, les dimanches et jours fériés et met à la disposition des malades toute fourniture d'urgence aux heures de fermeture des autres officines (en particulier service de nuit).

Le service de garde commence effectivement le samedi soir à l'heure de fermeture et se poursuit jusqu'au samedi suivant.

Le tableau concernant le **deuxième semestre** sera communiqué en temps utile compte tenu de la création d'une nouvelle officine.

Le Laboratoire d'Analyses, 17, rue d'Orléans, à Saint-Cloud (téléph. MOL 05-64), assure tous les dimanches jusqu'à 13 heures, une permanence pour les analyses médicales urgentes.

SERVICES PUBLICS

Mairie : bureaux ouverts de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 h. 30, à l'exception des dimanches et jours fériés et du samedi après-midi MOL 42-05

Sapeurs-Pompiers : 38, avenue Foch.
Téléphone : Service de jour MOL 38-48
Service de nuit MOL 45-14

En cas d'incendie on peut également appeler, soit par la Mairie, soit par le Commissariat de Police.

Gendarmerie : 48, boulevard de la République MOL 43-76

Commissariat de Police : 10, place de l'Eglise MOL 43-32

Ambulance municipale : 54, av. Foch MOL 38-48

Contributions Directes : 20, rue du Docteur-Desfossez. L'Inspecteur reçoit : les mercredis et vendredis, de 9 heures à 12 heures MOL 51 99

Bureaux de la Perception : ouverts lundi, de 9 heures à 12 heures et mercredi et vendredi, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 15 h. 30 MOL 36-95

Contributions Indirectes : 20, rue du Docteur-Desfossez. Bureaux ouverts chaque jour ouvrable, sauf samedi, de 9 heures à 11 h. 30 et de 14 heures à 16 heures MOL 69-41

Caisse d'Epargne : à la Mairie, succursale de la Caisse d'Epargne de Versailles. Recette ouverte le dimanche matin de 9 h. 30 à 11 h. 30

Services des Eaux : 5, rue d'Orléans. Bureaux de l'Inspection MOL 40-87

Gaz de France : à Suresnes, 7, rue du Mont-Valérien LON 10-26

Electricité de France : agence, 59, boulevard de la République MOL 42-41

Bureau des Postes : 38, avenue Foch. Bureau annexe, mêmes heures d'ouverture sans permanence et fermeture à 18 heures au lieu de 19 heures.

Bureau des Postes : avenue Romand. Bureau annexe, idem.

Central Téléphonique : MOLITOR, 38, rue Paul-Bert, à Boulogne-Billancourt.

Sécurité Sociale : 1, place Georges-Clemenceau. Bureaux ouverts de 8 h. 15 à 11 heures et de 13 h. 30 à 16 heures, sauf samedi MOL 67-47

Caisse Centrale des Allocations Familiales : à la Mairie, permanence le mardi, de 10 heures à 12 heures et le jeudi, de 17 h. 30 à 19 heures.

Gare de Saint-Cloud-Montretout : MOL 55-54

Gare de Sèvres-Saint-Cloud (marchandises et colis) MOL 57-19

Marchés : quartier du Centre, jeudi et dimanche (rue Dailly) ; quartier de Montretout, mercredi et samedi (40, boulevard de la République) ; quartier des Coteaux, mardi et vendredi (boulevard Sénard) ; marché de la Passerelle, jeudi et dimanche.

Enregistrement et Domaines : Mairie de Sèvres OBS 09-58

Justice de Paix : Mairie de Sèvres. Audiences foraines à la Mairie de Saint-Cloud le 2^e vendredi de chaque mois à partir de 15 heures.

ÉTAT CIVIL DU QUATRIÈME TRIMESTRE 1957

Naissances

Mois d'octobre

Didier-Georges-Gaston Garchery. — Isabelle-Marie-Josèphe Hervé. — Pierre-Roland-Denis Mouzon. — Philippe-Marie-Roger Coutureau. — Marie-Bernadette-Jacqueline Lys. — Jean-Pierre Lambrechts. — Philippe-Louis-Ernest Harrang. — Philippe Pancrazi. — Fabrice Marchand. — Philippe Laneau, Catherine-Berthe Blanchetète. — Martial-René-Marcel Bûcher.

Mois de novembre

Françoise-Catherine-Marcelle Billaud. — Patricia Guyon. — Pascale-Annie Drouet. — Virginie-Marie-Aimée Roquemaurel. — Jean-Claude Etchartaberry (1^{er} jumeau), Jean-Michel Etchartaberry (2^e jumeau). — Eric Darras. — Christian-Léonard-Bernard Hubert. — Serge Mainguet. — Béatrice-Anne-Marie Thieurmél. — Didier-Marcel Lefèvre. — Pierre-Charles Fuhrmann. — Remy-François Morvan. — Marie-Luce Bretonnet. — Geneviève-Odette-Marguerite Planque. — Bertrand Perroud. — Frédéric-Gilles Nougé. — Sylvie Bober. — Marie-Christine Rosiaux. — Judith-Marie-Paule-Andrée Dacquin.

Mois de décembre

Claude-Yves Meulenhof. — Joël-Marcel-René Fernandez. — Olivier-Eugène-Paul Utard. — Pascal Jagoury. — Jean-Claude-Robert Le Sollic. — Nicole-Thérèse-Claude Guillen. — Noël Girard. — Béatrice-Gabrielle-Colette Ronjeau. — Michel-Robert-Serge Ktitareff. — Jean-Raymond-Fernand Barbier.

Mariages

Mois d'octobre

Heinz Rothlisberger et Marie-Thérèse-Lucienne Barbarit-Olivon dit Olivan. — Jean-Yves-François Martin et Marie-Madeleine-Henriette-Yvonne Guinard. — Arthur-Stéphane Vernizeau et Anne-Marie-Ginette Chauveau. — Marino-Luigi-Andréa Malpeli et Jacqueline-Raymonde Prodeau. — Joseph-François Jan et Hélène-Marie-Thérèse Martin. — Jacques-Emile Lassoury et Emanuelle-Jeannine Gimenez. — Claude-Henri Froment et Josette Godiveau. — Jean-Louis-Ernest Hachette et Jeannine-Georgette-Odile Deleporte. — Louis-Hippolyte-Joseph Thimothée et Anne-Marie Didou. — Claude-Joseph-Marcel Prodhomme et Hélène-Thérèse Elnau. — André Haguenauer et Marguerite-Marie Vigneron. — Claude-Gaston-Félix Patisson et Monique-Liliane Varet. — Philippe-Adolphe-Joseph Groult et Yvette-Berthe-Louise Julin. — Jean-Claude-Maurice Farfal et Sylviane-Renée Cordier. — Yves-Pierre-Paul Poulain et Solange-Jeannine Matheossian. — Henri-Alain-Marie Eon et Raymonde Vancata.

Mois de novembre

Maxime-André Laguerre et Ingrid-Maria-Notburga Seidel. — Stanislas-Louis-Auguste-Noël Baudry et Madeleine-Lucie Chevreux. — Jacques-Lucien-Antoine Perico et Yvette-Marcelle-Odette Gaudichon. — Robert-Edouard-Roger Hautemule et Jacqueline-Michèle Boulenger. — Louis Bouffet et Héliette-Gisèle-Fernande Lebouc. — Jean-Paul Meier et Monique-Suzanne Weiszfeld. — Nicholas Orechoff et Catherine De Enden. — Bernard-Louis Laribe et Hélène-Marie-Joséphine Mounier. — Jacques-Fernand-Victor Carpentier et Nicole-Marguerite Fleury. — Jacques-René-Robert Verbeke et Ginette-Monique-Lucienne Lodoigt.

Mois de décembre

François-Marie-Stéphane Divry et Jacqueline-Madeleine-Marie-Joseph Pagniez. — Jean-Marie Jaubert et Denise-Yvette Schnell. — François-Jean-Sauveur Angeli et Renée-Louise-Emilienne Sabat. — Claude Issele et Hélène-Marie-Josette Faure. — Paul-Louis Couesnon et Marie-Georgette Tabuteau. — Bernard Sinsheimer et Marie-Micheline Weibel. — Raymond-François-Jean-Philippe-Ghislain Bylinski et Nellie Francken. — Jean-Baptiste Lavigne et Gabrielle-Juliette Moreau. — Bernard-André Masson et Thérèse-Anna Ivanic. — Jean-Maximilien Gouttier et Huguette-Germaine-Marie-Magdeleine Monturat. — Bernard Le Borgne et Jacqueline Garat.

Décès

Mois d'octobre

René Maréchal, 42 ans. — Michel-Daniel Josset, 80 ans. — Marie-Louise Cocquet, veuve Cocquet, 81 ans. — Marie-Madeleine Lautier, veuve Lagarde, 80 ans. — Louis Barthélemy, 84 ans. — Hélène-Marie Magnier, femme Gosselin, 61 ans. — Abel Lagarde, 67 ans, Jeanne Diricq, 75 ans.

Mois de novembre

Albert-Ernest-Désiré Robin, 88 ans. — Jeanne-Henriette Ribe, femme Duboueix, 70 ans. — Henri-Louis-Octave Izaac, 76 ans. — Auguste-Théophile-Gabriel Rougeaux, 69 ans. — Nathan-André Cahen, 69 ans. — Ezilda-Edith Lepinoux, veuve Laverny, 73 ans. — Rosalie-Marie Granelli, femme Selle, 73 ans. — Marie-Louise Desquaires, veuve Mallier, 90 ans. — Armand Curlier, 80 ans. — Fernand-Marcel-Jean Dupy, 65 ans. — S.A.R. Monseigneur le Prince Georges de Grèce, 88 ans. — Alphonsine-Camille Martin, veuve Fuld, 87 ans. — Fritz-Max Schlapfer, 65 ans. — Louise-Marie Kegels, veuve Vandewalle, 81 ans.

Mois de décembre

Emile-Gabriel Fromentin, 78 ans. — André-Jean-Marie Rhul, 75 ans. — Alphonse-René Respens, 68 ans. — Théophile-Camille Godderidge, 81 ans. — Roger-Pierre-Henri Guérard, 44 ans. — Gabriel Goar, 19 ans. — Charles Delforge, 75 ans. — Elisabeth-Marie-Françoise Le Verre, femme Boutron, 56 ans. — Emilie-Victorine-Marie Cellier, veuve Sibelly, 81 ans. — Georges-André Gluck, 54 ans. — Adrienne-Léonie Chevrot, veuve Lefebvre, 77 ans.

CARRELAGES ♦ REVÊTEMENTS ♦ MOSAÏQUES

J. DUQUESNOY — Tél. : **VAL. 39-77**

54, Rue Gounod, SAINT-CLOUD (S.-&-O.)

Tous travaux de neuf - de réfection - de transformation

Carrelages — Mosaïques — Faïence — Grès émaillé — Salleste

Bains — Cuisines — Devantures de Magasins — Revêtements Sanitaires et Dallages
Tous travaux de luxe et d'agrément.

Nombreuses références à SAINT-CLOUD - GARCHES - VAUCRESSON et PARIS

FIDUCIAIRE PARIS ILE-DE-FRANCE

(Direction : L.M. DESNOS-FERRIES)

34, Rue Gounod, SAINT-CLOUD Tél. : **MOL. 90-34 et 35**

SOCIÉTÉS (Formations - Transformations - Fusions - Etudes).

EXPERTISES (Immeubles - Fonds de Commerce - Parts Sociales).

ÉTUDES FINANCIÈRES : Examens Bilans

ARBITRAGES civils et commerciaux.

ÉTUDES TESTAMENTAIRES

Représentations - Successions - Divorces

ASSISTANCE RÉCLAMATIONS FISCALES

CABINET BOR

du Syndica
des Courtiers d'Assurances

21, Rue des Écoles — Tél. : **MOL. 48-35**

*Assurances des Risques Industriels
Commerciaux et Industriels*

P I A N O S

Robert DIEFFEN

18, Rue Preschez, SAINT-CLOUD - **MOL. 94-31**

VENTE — ACHAT — ACCORD — RÉPARATIONS — LOCATION

ESPACES VERTS - JARDINS - STADES

Éts Maurice VILLETTE

PAYSAGISTE D. P. L. G.

27, Rue du Mont-Valérien, SAINT-CLOUD - **MOLitor 22-99**

GROS BEURRE — ŒUFS — FROMAGES

Comptoir Clodoaldien des Produits Laitiers

3, Rue Joseph Leguay

SAINT-CLOUD

Tél. **MOL. 62-57**

MENUISERIE D'ART ET DE BATIMENT

AGENCEMENT DE MAGASINS ET BUREAUX
PARQUETS — CHARPENTES — ESCALIERS

L. DISCOUR

97-99, Av. du Maréchal Foch - **SI-CLOUD**

MOL. 42-59

GÉNÉRALE AÉRONAUTIQUE MARCEL DASSAULT

AVIONS - RÉACTEURS - ÉQUIPEMENTS - MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE

78, QUAI CARNOT, SAINT-CLOUD

Laboratoires Franay

Tirages

Cinématographiques

L.T.C

SAINT-CLOUD

19, Rue Marius-Franay — SAINT-CLOUD (S.-et-O.)

Tél. : MOL. 69-20

Anciens Etablissements P. COMPAIN et Cie

CHALEUR - EAU - LUMIÈRE

COUVERTURE - PLOMBERIE

Siège Social : 69, rue Bayen, PARIS 17^e - ETO. 23-31
10, rue Dailly, SAINT-CLOUD Tél. : MOL. 44-74

CHENAILLE, rue Danton - St-Cloud

RAYONS - X

FUTS - CAISSES EN CONTREPLAQUÉ DE BOULEAU
SOCIÉTÉ ANONYME

DE BOIS CONTREPLAQUÉ DU MASSIF CENTRAL

S A C O M A C

55, Quai Carnot

SAINT-CLOUD

Tél. MOL. 67-80

CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES

TRANSFO STANDARD

BUREAUX : 92, Boulevard Sénard, SAINT-CLOUD

USINES : 6 et 8, Avenue des Tribunes — 101, Boul. Sénard

SAINT-CLOUD — Tél. MOL. 58-21 et 41-51

Marcel LE CHAPELIN

FLEURISTE

14, Rue de l'Eglise

SAINT-CLOUD — MOL. 44-41

LIVRAISONS PARIS-BANLIEUE



Travaux Publics et Privés

Entreprise Marcel PLANTIVAUD

20, rue de Garches

SAINT-CLOUD

MOL. : 65-35

Laboratoire Général des Télécommunications

L. G. T.

4, Rue de Garches

SAINT-CLOUD

LES ISOLANTS FRANÇAIS

CAOUTCHOUC TECHNIQUE

61, Quai Carnot

MOLitor 87-75

Helena Rubinstein

Produits de Beauté

Soins du Visage

et du Corps

52, Faubourg Saint-Honoré — PARIS (8^e)

Tél. ANJ. 88-46

CAFE * TABAC * HOTEL
DE MONTRETOUT

marcel quévrain

84, Boulevard de la République
SAINT-CLOUD — MOL. 56-72

AGENCE PEUGEOT
ST-CLOUD — GARCHES — VAUCRESSON
— MARNES-LA-COQUETTE —
"Saint-Cloud Automobiles"
147, av. Maréchal-Foch, SAINT-CLOUD - Tél. MOL. 56-78
◆ STATION SERVICE — REPARATIONS ◆

Entreprises GENTILINI et Cie

TRAVAUX PUBLICS — MAÇONNERIE — BETON ARME
TRANSPORT

— Tél. MOLitor 56-74 —
25-29, rue du Pierrier ◆ SAINT-CLOUD (S.-et-O.)

E. DELARFEUX

ENTREPRENEUR DE PEINTURE

38, rue Gounod

MOL. 44-48

SAINT-CLOUD

A. CANTIN Paysagiste

PARCS et JARDINS ◆ TERRAINS DE SPORTS

4, rue des Tennerolles — Tél. MOL. 49-25

◆ SAINT-CLOUD ◆

VILLA HENRI IV

PENSION DE FAMILLE

DEJEUNERS et DINERS
P R I X de P E N S I O N
(avec ou sans chambre)

43, Bvd de la République
SAINT CLOUD (S.-et-O.)
— Tél. : MOLitor 40-50 —



Porto **ANTONAT**

LOCATION DE COUCHES POUR BEBES
ET LAVAGE

**AMÉRICAN
DIAPER-SERVICE**

107, Rue Tahère - SAINT-CLOUD — Tél. MOL. 56-20

CENTRE DERMO-BIOLOGIQUE

M. THOMAS

Docteur en Pharmacie

Prix de thèses

Ex-assistante de Chimie biologique

Lauréate de la Faculté

ELISABETH ARDEN

7, Rue Dailly

MOL. 40-17

AGENCE SIVRAIS

M. CHOTARD, Successeur

PROPRIETES — TERRAINS — APPARTEMENTS

36, Rue Gounod — SAINT-CLOUD — MOL. 42-15

AGENCE CENTRALE

9, Av. du Gal Leclerc (Carrefour Magenta) — MOL. 57-11

PATAUD et Cie

TOUTES TRANSACTIONS IMMOBILIERES

FONDS DE COMMERCE



Éts DEMIZIEUX S. A.

Concessionnaire Aronde - Agent Vedette

74-76, Route de la Reine

BOULOGNE (Seine) MOL. 55-94

ENTREPRISE DE MAÇONNERIE

Béton Armé *

Canalisations

TRAVAUX EN TOUS GENRES

M. ESTEVES

41, Rue Sévin-Vincent — SAINT-CLOUD — MOL 17-47

TOUS BESOINS • TOUS DÉBITS • TOUTES PRESSIONS

DOMESTIQUES

ET AGRICOLES

INDUSTRIELLES

LES

POMPES GUINARD

40, RUE DE FOUILLEUSE SAINT-CLOUD (S.-et-O.) TÉL. : MOLITOR 48-00

PULVÉRISATEURS

MATÉRIEL INCENDIE

POMPES MARINES